



# RAPPORT ANNUEL 2016



SABAM

Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs  
'SABAM' S.C.R.L. - Soc. Civ.  
Siège social : rue d'Arlon 75-77 - 1040 Bruxelles  
Tél. : +32(0)2.286.82.11  
Fax : +32(0)2.230.05.89  
[www.sabam.be](http://www.sabam.be)  
TVA : BE-0402.989.270 RPM  
Registre des Sociétés civiles - Bruxelles n°6

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. 2016 DANS LES GRANDES LIGNES</b>	<b>4</b>
1.1. Les faits marquants	4
1.2. Les chiffres clés	6
<b>2. LA GESTION</b>	<b>8</b>
2.1. Le conseil d'administration	8
2.2. Le comité de direction	11
<b>3. LES DROITS D'AUTEUR</b>	<b>18</b>
3.1. Les montants facturés	20
3.2. Les répartitions	34
<b>4. SABAM FOR CULTURE &amp; COMMUNICATION</b>	<b>54</b>
4.1. Communication	54
4.2. Sabam For Culture	57
<b>5. RAPPORT FINANCIER</b>	<b>62</b>
5.1. Aperçu	62
5.2. Comptes annuels de la Sabam	64
5.3. Compte de résultats de la Sabam	73
5.4. Dépenses effectuées à des fins sociales, culturelles et éducatives	83
5.5. Annexes aux comptes annuels au 31 décembre 2016	86
5.6. Rapports du commissaire	99

# I. 2016 DANS LES GRANDES LIGNES

## 1.1. Les faits marquants

- En juillet, dans le cadre de la sous-traitance des activités de back-office, notre documentation est externalisée vers ICE (International Copyright Enterprise).
- Le lancement d'ICE entraîne un arrêt des déclarations d'œuvres via MyWorx entre juin et décembre. Depuis lors, environ 10.000 œuvres ont déjà été déclarées via la nouvelle version de MyWorx.
- En 2016, notre Customer service a traité environ 160.000 appels téléphoniques et courriels. En dépit de nos efforts, les temps d'attente pour nos associés et clients restent trop longs. Afin d'améliorer notre service, nous renforçons l'équipe en 2017 et nous lançons un nouveau numéro de téléphone et une nouvelle adresse e-mail, spécialement pour nos associés.
- La base pour la transformation digitale de la Sabam est établie en mettant davantage l'accent sur les membres. De plus en plus d'organisateur et d'autres utilisateurs de notre répertoire sollicitent une licence en ligne.
- L'utilisation de notre eLicensing continue de croître significativement.
- Afin d'aligner nos tarifs pour les concerts et festivals de grande envergure sur ceux des sociétés d'auteurs étrangères, un nouveau tarif, revu à la hausse et devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, est proposé. Alors que les négociations avec le secteur sont toujours en cours, celles-ci sont abondamment évoquées dans la presse. Le secteur introduit en outre une plainte auprès de l'Autorité belge de la Concurrence.
- La Sabam répartit les perceptions auprès des discothèques sur base du fingerprinting. DJ Monitor assure l'installation du hardware et la fourniture des playlists.
- La Cour d'appel prononce un arrêt négatif pour la Sabam dans le dossier l'opposant à l'Etat belge pour les perceptions auprès des fournisseurs d'accès à Internet. Un pourvoi en cassation est lancé.
- La Cour de cassation confirme que l'injection directe de programmes de télévision dans un réseau câblé (c'est-à-dire des programmes qui ne sont pas accessibles en clair via les ondes hertziennes ou satellitaires) ne constitue pas une câblodistribution.
- La Commission européenne publie un projet de directive qui tente de résoudre le problème du transfert de valeur des ayants droit vers les fournisseurs de services Internet.







© Tarantula

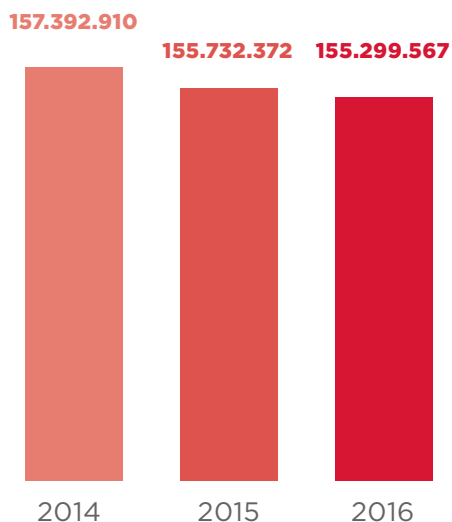
### **"LE CHANT DES HOMMES", MARY JIMENEZ ET BÉNÉDICTE LIÉNARD**

- Le gouvernement entame une révision de la législation relative à la reprographie et à la copie privée qui aura un impact négatif certain sur les rémunérations de nos membres.
- La pétition signée à l'époque par un grand nombre de nos associés porte ses fruits. Le Service Régulation tel que prévu par le Code de Droit économique est définitivement supprimé par la loi du 29 juin 2016.
- Le 4 octobre 2016, l'assemblée générale extraordinaire de la CES asbl (Caisse d'entraide et de solidarité) prononce la clôture de sa liquidation.
- L'assemblée générale du 23 mai 2016 décide de mettre fin définitivement au système des éméritats au 31 décembre 2016.
- Par décision du conseil d'administration, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les négociations et perceptions auprès des émetteurs publics seront séparées pour la musique, l'audiovisuel et les arts graphiques & visuels. Les tarifs seront développés de manière indépendante par les deux collègues.
- Un plan d'action concret visant à améliorer la communication tant interne qu'externe est présenté au conseil d'administration aux fins de livrer ses premiers résultats dès 2017.
- Au niveau du management, un nouveau HR, Purchase & Facility Director entre en fonction et un nouveau CFO est recruté.

### **1.2. Les chiffres clés**

- Facturation : le montant total facturé de 155 millions € reste à un niveau identique à celui de 2015 grâce aux excellentes performances des deux rubriques principales : les médias et les droits d'exécution publique de la musique.
- Répartitions : la Sabam a réparti 107 millions €, soit une baisse de 19%.  
En 2015, des arriérés de droits définitivement non-attribuables ont toutefois été payés à titre unique.  
Le démarrage de la sous-traitance de la base de données de documentation en 2016 a eu, à titre unique, une influence négative.
- Les charges brutes opérationnelles ont légèrement augmenté de 1% par rapport à 2015. L'inflation, les amortissements plus élevés en raison d'investissements dans différents projets et les coûts liés au démarrage de la sous-traitance de la base de données à ICE n'ont été que partiellement compensés par une réduction de 4% du nombre d'équivalents temps plein (ETP).

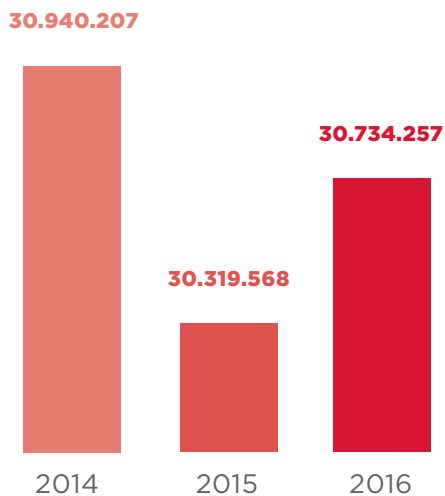
### Montants facturés en €



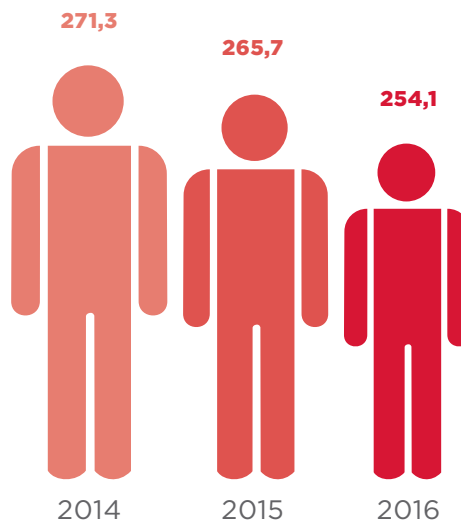
### Total réparti en €



### Charges brutes opérationnelles en €



### Effectifs ETP



# 2. LA GESTION

## 2.1. Le conseil d'administration

### 2.1.1. Composition au 31 décembre 2016

#### **Président**

Strictly Confidential, représentée par Pierre Mossiat

#### **Administrateurs délégués**

Team For Action, représentée par Claude Martin  
Hans Helewaut

#### **Vice-présidents**

Benoît Coppée  
John Terra

#### **Secrétaires**

Isabelle Rigaux  
Ignace Cornelissen

#### **Administrateurs**

CTM Entertainment Belgium, représentée par  
Stefaan Moriau  
Laurent Denis  
Daniel Gybels  
Jan Hautekiet  
Manuel Hermia  
Marc Pinilla D'Ignazio  
PMP Music, représentée par Patrick Mortier  
Bram Renders  
Marc Ysaye

#### **Directeur général**

Christophe Depreter

#### **Juristes**

Me Daniel Absil, avocat  
Carine Libert, juriste d'entreprise





## 2.1.2. Mot du président

*Chers membres, chers collaborateurs de la Sabam,*

*Le conseil d'administration d'une société, c'est la représentation de ses actionnaires.*

*Dans toutes les sociétés ? Pas exactement.*

*A la Sabam, la situation est un peu particulière.*

*Nos actionnaires sont nos membres. Ils sont en immense majorité des artistes.*

*Dans l'intérêt des membres, la mission du conseil d'administration est d'accompagner au mieux la direction dans ses choix stratégiques, parfois difficiles, parfois excitants, mais nécessaires pour que notre société trouve sa place et forge son avenir dans un monde où le droit d'auteur n'est pas suffisamment respecté.*

*Avec Internet, on a l'impression que tout peut arriver à chaque instant, et pas toujours le meilleur.*

*Notre économie est moins stable que dans le passé.*

*La Sabam doit concilier le meilleur de deux mondes : la technologie et l'humain.*

*Etre performante et à la page est indispensable pour elle aujourd'hui. C'est même vital.*

*La Sabam se doit aussi d'être – de rester – une société humaine, chaleureuse, qui a le souci du groupe comme de l'individu, qu'il soit un membre ou un collaborateur.*

*Une société qui place très haut la notion de qualité du service, de l'excellence, dans un domaine ouvert à une compétition internationale qui se manifestera de plus en plus clairement dans les prochains mois et les prochaines années.*



© Virginie Delaby

**PIERRE MOSSIAT,**  
**PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Mon expérience d'éditeur au niveau international me permet de constater que la Sabam, consciente de ses qualités, mais aussi de ce qu'elle doit encore améliorer fonctionne déjà efficacement.*

*Avec le conseil d'administration, je tiens à exprimer mes remerciements et mes encouragements à tout le personnel de la Sabam qui, par son engagement, contribue chaque jour à en faire la société dont nous avons besoin pour les années qui viennent.*



**PUGGY**



**CHRISTOPHE DEPRETER**



**CARINE LIBERT**



**GUY BROUNS**



**CATHERINE GEORIS**



**OLIVIER VERBIST**



**FRANK VERSCHUEREN**

**2.2. Le comité de direction**

*2.2.1. Composition au 31 décembre 2016*

Christophe Depreter, CEO

Carine Libert, CLO

Guy Brouns, CCO

Catherine Georis, COO

Olivier Verbist, HR, Purchase & Facility Director

Frank Verschueren, CFO

### 2.2.2. Mot du CEO

*Cher associé,  
La migration de notre base de données des œuvres musicales vers ICE a incontestablement été le grand événement de cette année. Nos équipes ont travaillé d'arrache-pied pour en garantir la réussite. Certes, comme cela était prévisible, diverses difficultés sont apparues, mais nous pouvons parler d'un succès avéré.*

*L'ensemble du processus d'intégration s'est déroulé sans problème majeur, et nous constatons d'ores et déjà que nos nouvelles applications e-services, renouvelées pour l'occasion, rencontrent un franc succès.*

*Au rayon des difficultés rencontrées, nous pouvons notamment citer la déception de voir que certaines œuvres internationales sous-éditées en Belgique n'étaient pas correctement documentées dans ICE, ce qui a eu comme répercussion immédiate la diminution des droits mis en répartition. Cette baisse apparaît comme d'autant plus impressionnante que les répartitions effectuées en 2015 avaient été exceptionnellement élevées. Afin de pallier ce déficit, une répartition supplémentaire est prévue à la fin avril 2017.*

*Cette migration suscite par ailleurs une augmentation de nos coûts, qui se remarquera encore en 2017. Ce n'est qu'à partir de 2018 que les réductions de coûts imputables à ICE donneront pleinement leurs effets. Ces phénomènes ont été correctement anticipés et nos commissions ne vont dès lors pas augmenter en 2016 et 2017.*

*Nos perceptions confirment le constat posé dans le rapport annuel de l'année passée. En dépit d'une augmentation constante de l'utilisation d'œuvres tous azimuts, elles se stabilisent alors que nous aimerions tous qu'elles suivent un flot ascendant. Le travail admirable de nos équipes nous permet*



© Virginie Delaby

**CHRISTOPHE DEPRETER,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

*toutefois de saluer l'augmentation remarquable de certaines rubriques telles que les médias, les droits d'exécution de la musique et Unisono.*

*La Cour de Justice européenne et la Cour de cassation ont prononcé des arrêts en matière d'injection directe qui sont de nature à modifier profondément les équilibres actuels. Il n'est certes pas question de percevoir moins de droits, mais l'identification du redevable des rémunérations suscite désormais des discussions plus longues et plus complexes avec les parties concernées.*

*Nous avons considérablement investi en 2016. Nous sommes convaincus que les nouvelles technologies dorénavant à notre disposition nous permettront d'encore mieux vous servir, tant par la transparence des informations qui sont et seront mises à votre disposition que par les outils qui devraient nous permettre de mieux percevoir et répartir. 2017 devrait permettre de commencer à voir les résultats du travail discrètement fourni en 2016.*

*Nous pouvons être fiers au niveau international de quelques statistiques fournies par notre fédération, la CISAC. Nos perceptions représentent 0,034% du PIB, ce qui fait de nous la 9<sup>e</sup> société dans la hiérarchie mondiale. Selon la CISAC, ces perceptions représentent un montant de 12,28 € par habitant, ce qui nous place au 8<sup>e</sup> rang mondial.*

*Mais ces chiffres ne doivent pas occulter la réalité : des décisions importantes qui impactent le droit d'auteur, l'utilisation des œuvres et la gestion des droits sont prises au niveau européen. Plus que jamais, nos capacités de réactivité mais aussi d'anticipation seront capitales. Saluons ici le courage de la Commission européenne qui a publié un projet de directive tendant à rééquilibrer la relation entre les ayants droit et les fournisseurs de services Internet, et dont le Président, Monsieur Juncker, a déclaré que les artistes et les créateurs sont les joyaux (crownjewels) de l'Europe.*

*Vous avez été nombreux à répondre à l'enquête qui a été adressée à tous nos membres. Elle nous a fourni des résultats qui nous permettent d'affiner nos priorités en fonction de vos remarques et de vos préférences. Nous nous sommes réjouis de voir que 79% de nos 40.000 membres (64% en 2012) sont satisfaits voire extrêmement satisfaits de notre société.*

*Le défi est maintenant de convaincre les 21% restants !*

**Christophe Depreter, CEO**



© Claire Dorn

**LIONEL ESTEVE**





© Caroline Léger

ELOI BAUDIMONT

## 2.3. Les contrôles externes et internes

### 2.3.1. Commissaire

En vertu du droit des sociétés, le commissaire est nommé par l'assemblée générale après avis du conseil d'entreprise et sur proposition du conseil d'administration. Conformément à l'article 33 des statuts, son mandat a une durée de trois ans.

Le 23 mai 2016, EY, avec comme représentant permanent M. Vincent Etienne, a été nommé pour un troisième mandat de trois ans.

### 2.3.2. Comité d'audit

#### Objet du comité d'audit

Le comité d'audit a été créé sur décision du conseil d'administration du 4 octobre 2011. Il a pour mission de garantir au conseil d'administration que la Sabam dispose d'une culture forte de contrôle interne, ceci de manière indépendante et objective. Le comité d'audit veut contribuer activement à l'amélioration permanente du fonctionnement de la Sabam afin de soutenir la réalisation de ses objectifs.

#### Composition du comité d'audit

Les membres en sont Hans Helewaut, administrateur délégué et président du comité, Claude Martin, administrateur délégué, Benoît Coppée, Ignace Cornelissen, John Terra et Marc Ysaye.

Depuis 2013, un expert externe renforce le comité. Il s'agit de Pierre Nothomb, partenaire chez Deminor.

Font également partie du comité : Christophe Depreter (CEO), Carine Libert (CLO) et Filip Tondeleir (auditeur interne).

Seuls les membres du conseil d'administration ont le droit de vote au sein du comité d'audit et prennent par conséquent les décisions.



## BAZART

### Rapport d'activités

Le comité d'audit s'est réuni à quatre reprises en 2016.

Les audits réalisés ont notamment porté sur la gestion du portefeuille projets, les éméritats, les décisions du conseil d'administration et des collèges et sur l'application des tarifs.

La Sabam a choisi de faire du program management office (PMO) la cheville ouvrière de la mise en œuvre de la stratégie et la force motrice des changements au sein de l'organisation.

La description des tâches du CCO (Chief Change Officer) lui impose une lourde responsabilité dans la transposition et l'exécution de la stratégie.

L'objectif consistait à vérifier dans quelle mesure la gouvernance du PMO est effectivement organisée et exécutée de manière efficace.

Il a été vérifié comment les décisions sur les éméritats ont vu le jour et quelles en ont été les conséquences. Étant donné qu'il a été mis fin au système des éméritats au 31 décembre 2016, il n'était pas très utile d'encore formuler des recommandations dans ce dossier spécifique. Des recommandations générales quant à la manière dont un tel dossier peut être traité à l'avenir ont toutefois été formulées.

La qualité du processus de prise de décisions a été analysée. Celle-ci s'est sensiblement améliorée ces dernières années. Une nouvelle mouture de la charte de gouvernance d'entreprise décrit clairement la compétence de décision des différents organes au sein de la Sabam. Si nécessaire, il peut être fait appel à des experts (externes). Des recommandations ont été faites pour encore améliorer le processus de décision où cela s'avère possible.

Les tarifs de la Sabam ont été passés au crible. Leur complexité, les paramètres sur lesquels ils sont calculés, le guichet unique, les aspects techniques et l'utilisation du module d'e-licensing y ont été analysés.

#### Perspectives d'avenir

En 2017, un audit approfondi de l'architecture d'entreprise de la Sabam sera réalisé. Pour ce faire, il sera fait appel à des experts externes. Cet audit devra déterminer dans quelle mesure la Sabam est armée pour faire face aux défis liés à un environnement en mutation sans cesse plus rapide. Comment adaptons-nous efficacement et rapidement notre organisation et nos systèmes afin d'anticiper les défis qui se succèdent toujours plus vite et qui sont plus profonds que jamais ? Comment pouvons-nous concilier les réductions de coûts avec les investissements nécessaires en termes d'innovation ?

**Hans Helewaut,  
président du comité d'audit**



© Virginie Delaby

**HANS HELEWAUT,  
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ**



# 3. LES DROITS D'AUTEUR

<b>3.1. Les montants facturés</b>	<b>20</b>
<b>3.2. Les répartitions</b>	<b>34</b>





## 3.1. Les montants facturés

### 3.1.1. Détail de la facturation 2016

(en €)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	(1)-(2)	(4)/(2)
<b>DROITS D'AUTEUR</b>	<b>155.299.567</b>	<b>155.732.372</b>	<b>157.392.910</b>	<b>-432.805</b>	<b>0%</b>
<b>Médias</b>	<b>44.780.105</b>	<b>43.274.444</b>	<b>47.984.474</b>	<b>1.505.662</b>	<b>3%</b>
Diffuseurs publics	12.455.266	12.574.690	12.163.610	-119.425	-1%
Radios particulières	2.799.298	2.812.786	2.665.206	-13.488	0%
Diffuseurs nationaux privés	7.205.807	7.141.355	7.860.694	64.452	1%
Télévisions régionales et à public ciblé	698.172	907.097	763.826	-208.925	-23%
Diffuseurs payants	5.836.196	4.824.911	5.460.789	1.011.284	21%
Distributeurs	14.348.021	13.240.589	17.538.015	1.107.432	8%
Câble - programmes étrangers	1.437.346	1.773.015	1.532.334	-335.669	-19%
<b>On-line</b>	<b>2.212.652</b>	<b>2.546.896</b>	<b>2.878.462</b>	<b>-334.244</b>	<b>-13%</b>
Streaming	1.245.628	897.162	814.290	348.466	39%
Téléchargements	829.169	1.457.062	1.819.760	-627.893	-43%
Simulcasting + webradio + webtv	137.855	192.672	244.412	-54.817	-28%
<b>Droits d'exécution publique de la musique</b>	<b>70.194.055</b>	<b>69.223.451</b>	<b>65.762.197</b>	<b>970.604</b>	<b>1%</b>
Musique légère mécanique	52.351.788	51.490.246	51.072.578	861.542	2%
Musique légère vivante	14.537.446	14.416.631	11.632.135	120.815	1%
Musique sérieuse	1.398.625	1.374.321	1.237.971	24.303	2%
Musique dans les cinémas	1.906.195	1.942.253	1.819.514	-36.057	-2%
<b>Droits des producteurs phonographiques et vidéographiques</b>	<b>9.534.247</b>	<b>9.854.976</b>	<b>9.904.278</b>	<b>-320.729</b>	<b>-3%</b>
Perceptions occasionnelles	548.117	626.726	905.097	-78.609	-13%
Perceptions contractuelles	2.269.902	2.283.554	2.070.265	-13.651	-1%
Central licensing - marché belge	2.649.717	2.046.115	2.951.400	603.602	29%
Central licensing - autres territoires	1.994.403	2.809.345	1.960.756	-814.941	-29%
Musique d'ambiance	889.693	972.148	935.761	-82.455	-8%
Droits vidéographiques	1.182.414	1.117.089	1.081.000	65.325	6%
<b>Arts de la scène</b>	<b>3.549.036</b>	<b>3.645.372</b>	<b>4.199.384</b>	<b>-96.337</b>	<b>-3%</b>
Théâtre professionnel	2.856.624	3.012.559	3.620.680	-155.936	-5%
Théâtre amateur	692.412	632.813	578.704	59.599	9%
<b>Reprographie</b>	<b>1.764.323</b>	<b>1.696.828</b>	<b>2.144.363</b>	<b>67.496</b>	<b>4%</b>
<b>Copie privée</b>	<b>5.855.031</b>	<b>7.019.799</b>	<b>7.349.867</b>	<b>-1.164.769</b>	<b>-17%</b>
<b>Droit de prêt public</b>	<b>433.868</b>	<b>434.571</b>	<b>450.759</b>	<b>-703</b>	<b>0%</b>
<b>Littérature</b>	<b>107.721</b>	<b>76.766</b>	<b>125.677</b>	<b>30.954</b>	<b>40%</b>
<b>Arts visuels</b>	<b>1.402.111</b>	<b>1.374.408</b>	<b>1.013.117</b>	<b>27.703</b>	<b>2%</b>
Droit de reproduction	338.962	342.135	234.488	-3.173	-1%
Droit de suite	1.034.175	995.090	742.164	39.085	4%
On-line	28.975	37.184	36.464	-8.209	-22%
<b>Unisono - SIMIM</b>	<b>4.639.518</b>	<b>4.421.964</b>	<b>4.288.957</b>	<b>217.554</b>	<b>5%</b>
Musique en entreprise	3.479.622	3.454.254	3.394.331	25.368	1%
DJ	592.107	498.387	431.823	93.720	19%
Musique d'ambiance	567.789	469.323	462.803	98.466	21%
<b>Sociétés étrangères</b>	<b>10.826.902</b>	<b>12.162.897</b>	<b>11.291.375</b>	<b>-1.335.995</b>	<b>-11%</b>
Œuvres théâtrales	72.766	170.524	65.222	-97.758	-57%
Câble et droits d'exécution	7.794.200	8.793.791	8.773.933	-999.591	-11%
Arts visuels	378.091	288.314	84.691	89.777	31%
Droit de suite	342.347	330.181	166.580	12.166	4%
Droits de reproduction mécanique	2.239.498	2.580.087	2.200.949	-340.589	-13%

(1), (2) et (3) : concernent les montants effectivement facturés durant les années concernées et pour autant que les montants soient percevables.

### 3.1.2. Analyse par rubrique de perception

#### A. Médias

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Médias</b>	<b>44.780.105</b>	<b>43.274.444</b>	<b>47.984.474</b>	<b>1.505.662</b>	<b>3%</b>
Diffuseurs publics	12.455.266	12.574.690	12.163.610	-119.425	-1%
Radios privées	2.799.298	2.812.786	2.665.206	-13.488	0%
Diffuseurs nationaux privés	7.205.807	7.141.355	7.860.694	64.452	1%
Télévisions régionales et à public ciblé	698.172	907.097	763.826	-208.925	-23%
Diffuseurs payants	5.836.196	4.824.911	5.460.789	1.011.284	21%
Distributeurs	14.348.021	13.240.589	17.538.015	1.107.432	8%
Câble - programmes étrangers	1.437.346	1.773.015	1.532.334	-335.669	-19%

#### Faits marquants

- Changements au niveau des diffuseurs et distributeurs :
  - ACHT a été reprise par Mediaaan, a changé de nom et se nomme désormais CAZ ;
  - 2BE est devenue Q2 ;
  - Anne TV a cessé d'émettre ;
  - KZoom+ a également disparu de l'offre câblée ;
  - SBS a ajouté la chaîne ZES à son offre ;
  - Mobistar est devenu Orange et a lancé, via le câble qui lui a été ouvert, une offre propre baptisée Orange TV.
- Tendances :
 

La convergence entre les différents acteurs médiatiques augmente.

  - Au niveau des émetteurs radio, Contact Vision a été le premier à proposer, il y a plusieurs années, une radio en images basée sur le programme Radio Contact. En 2015, la RTBF lui a emboîté le pas avec Pure Vision et l'année dernière, Q Music est arrivée avec Visual Radio.



© Koert Bros

RUTH LASTERS

- Les distributeurs participent toujours davantage à la production de séries télévisées. De ce fait, les fenêtres d'exploitation évoluent. Aujourd'hui, ces séries sont couramment proposées d'abord contre paiement et ensuite diffusées de façon linéaire.

La perception médias enregistre une hausse de 3%. Ce beau résultat a surtout été réalisé auprès des Distributeurs et Diffuseurs payants et démontre que le consommateur est disposé à payer, outre son abonnement de base auprès d'un distributeur, pour du contenu et des applications complémentaires.

#### Diffuseurs publics

Cette rubrique demeure quasi en statu quo. L'impact de la baisse des recettes de la VRT est resté limité.

#### Radios commerciales

Pour la première fois, une stagnation est visible. Le secteur n'atteint plus les chiffres de l'année passée, mais fait tout de même largement mieux qu'en 2014. Pour le moment, le marché publicitaire pour les radios commerciales semble bien tenir le coup.

#### Diffuseurs nationaux privés

En dépit des tout nouveaux modes de consommation télévisuelle et de la concurrence de nouveaux acteurs sur le marché, les diffuseurs commerciaux résistent bien également. La perception suit en général leurs recettes et reste également à peu près stable.

#### Télévisions régionales et à public ciblé

Après le mouvement de rattrapage de l'année dernière, cette rubrique retombe à un niveau plus normal (cf. 2014). La disparition de la chaîne TMF explique le recul supplémentaire par rapport à 2014.

#### Diffuseurs payants

Cette rubrique est soumise à de grandes fluctuations. Il y a une hausse grâce à de nouveaux accords partiels avec Telenet et aux bons résultats de Netflix. Toutefois, les recettes de BeTV reculent.

#### Distributeurs

La perception en 2016 laisse entrevoir une année d'exploitation normalisée, au cours de laquelle les fluctuations des années précédentes, dues à des régularisations positives ou négatives, ont été gommées.

#### Câble - programmes étrangers

Après les résultats exceptionnellement élevés en 2014 et 2015, cette rubrique se stabilise à nouveau. Le niveau de la perception est toutefois plus élevé qu'en 2013 car il a été possible de facturer auprès d'un certain nombre de nouveaux clients.



© Lena Zvaenepoel

PJEROO ROOBJEE

## B. On-line

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>On-line</b>	<b>2.212.652</b>	<b>2.546.896</b>	<b>2.878.462</b>	<b>-334.244</b>	<b>-13%</b>
Streaming	1.245.628	897.162	814.290	348.466	39%
Téléchargements	829.169	1.457.062	1.819.760	-627.893	-43%
Simulcasting + webradio + webtv	137.855	192.672	244.412	-54.817	-28%

### Faits marquants

Tendances :

- De plus en plus de sociétés d'auteurs et d'éditeurs choisissent de gérer eux-mêmes leurs droits à la fois pour le streaming et les téléchargements ou de les céder à des hubs internationaux. Le répertoire que la Sabam a en portefeuille pour les exploitations on-line en Belgique s'amenuise par conséquent de façon proportionnelle.
- La consommation on-line de musique glisse clairement des téléchargements vers le streaming.

La baisse dans cette rubrique est due à la fois au retrait de répertoires par des sociétés sœurs et des éditeurs et au fait que le repli au niveau des téléchargements ne peut pas être totalement compensé par la hausse des revenus de streaming. La Sabam envisage différents scénarios pour contrer cette tendance.

### Streaming

La hausse est en grande partie due à la conclusion de licences paneuropéennes avec les plateformes de streaming multi-territoriales. Les chiffres d'affaires d'un certain nombre d'acteurs importants, comme Apple Music et Spotify, ont augmenté. En ce qui concerne Deezer, c'est le passé qui a été régularisé.

### Téléchargements

Les revenus provenant des téléchargements ont fortement baissé. De nombreuses personnes passent des téléchargements au streaming pour leur consommation musicale.

En outre, le chiffre d'affaires ne comporte qu'un seul semestre d'unclaimed d'iTunes (2<sup>e</sup> semestre 2015). En 2015, trois semestres (l'année 2014 et le 1<sup>er</sup> semestre 2015) étaient compris.

### Simulcasting-webradio-webTV

En raison de la fragmentation du répertoire, due au retrait d'un certain nombre de répertoires, la Sabam ne peut plus offrir de licence intégrale aux acteurs internationaux.



## C. Droits d'exécution publique de la musique

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Droits d'exécution publique de la musique</b>	<b>70.194.055</b>	<b>69.223.451</b>	<b>65.762.197</b>	<b>970.604</b>	<b>1%</b>
Musique légère mécanique	52.351.788	51.490.246	51.072.578	861.542	2%
Musique légère vivante	14.537.446	14.416.631	11.632.135	120.815	1%
Musique sérieuse	1.398.625	1.374.321	1.237.971	24.303	2%
Musique dans les cinémas	1.906.195	1.942.253	1.819.514	-36.057	-2%

### Faits marquants

La Sabam modernise son traitement des demandes de licence, à la plus grande satisfaction des utilisateurs. En 2016, un peu plus de deux tiers (67%) des déclarations pour des événements occasionnels ont été effectuées en ligne via eLicensing. Pour les contrats, un utilisateur sur trois (29%) opte pour le module de déclaration en ligne.

### Musique légère mécanique

Le nombre de faillites baisse jusqu'au niveau le plus bas depuis 2010. Le bureau d'études Graydon indique cependant qu'une faillite sur cinq concerne un établissement horeca, soit un nombre record. Malgré cette situation, les perceptions augmentent de 1% dans ce secteur (cafés, restaurants, discothèques). Le secteur du retail est quant à lui en hausse de 2%. Deux raisons expliquent ce résultat globalement positif, à savoir l'évolution de l'index et la relative stabilité entre les fermetures et les ouvertures. Pointons surtout le nombre important de starters (un peu plus de 5.000) dans ce secteur.

Notons également les belles performances de nos perceptions dans les écoles de danse (+13%), pour l'utilisation de musique lors d'événements sportifs ou autres (+13%), auprès des établissements scolaires qui optent de plus en plus pour le règlement centralisé de leurs activités via un contrat annuel (+6%) et, enfin, un quasi statu quo au niveau des soirées.

### Musique légère vivante

Le secteur de la musique vivante s'est globalement bien comporté. Le nombre de concerts a augmenté de 2%, pour atteindre plus de 24.000. Davantage de concerts de grande envergure ont également été organisés. Ceci a finalement résulté en une hausse des droits d'auteur de +11% pour l'ensemble de la rubrique.

En revanche, la saison des festivals fut irrégulière. Des circonstances externes, comme la météo variable mais aussi les attentats terroristes du printemps, ont clairement joué un rôle important pour de très nombreux festivals.

Il y a eu 4% de festivals en moins que l'année précédente. Les résultats variables de la dernière saison, combinés à une plus faible récupération, par rapport à 2015, des arriérés de droits d'auteur dans le cadre de litiges juridiques, ont abouti à une diminution générale des droits d'auteur de -19%.

Les récents arrêts de la Cour d'appel d'Anvers nous donnent plus que raison (voir l'appel dans les procès Laundry Day et Star Events). Certains organisateurs de concerts et festivals continuent néanmoins de contester nos tarifs et les obligations qui y sont liées, en dépit des décisions de justice.

Le bilan général positif dans le secteur de la musique vivante a principalement été atteint grâce à une offre de concerts étendue et de grande envergure.

#### Musique sérieuse

Le paysage des concerts de musique classique change peu, comme en atteste le quasi statu quo concernant le nombre de concerts de ce type (±3.400) par rapport à 2015. La légère augmentation est due à la régularisation de quelques concerts d'années antérieures.



© Jef Boes

#### Musique dans les cinémas

Malgré une baisse de 8% de la fréquentation des cinémas par rapport à 2015, le recul des perceptions de 'seulement' 2% peut être considéré comme assez limité. Selon le secteur, les événements tragiques de mars ont eu un effet négatif sur le taux de fréquentation des cinémas. Enfin, l'Euro 2016 et les Jeux Olympiques ont probablement éloigné quelque peu les spectateurs des salles pendant les deuxième et troisième trimestres de l'année. A cela s'ajoute une offre moins riche au niveau des blockbusters locaux et internationaux.

En Belgique, parmi les films les plus prisés, citons notamment en tête *Finding Dory*, *The Revenant*, *Rogue One : A Star Wars Story* (sorti mi-décembre 2016), *Sing* et *Fantastic beasts and where to find them*.

Les spectateurs ont également profité des productions belges dont le top 3 est constitué de réalisateurs membres de la Sabam : *De Premier* (réalisateur Erik Van Looy), *Pippa* (réalisateur/scénariste : Marc Punt) et *Ghost Rockers voor altijd* (réalisateur Gert-Jan Booy ; scénario : Hans Bourlon-Gert Verhulst-Bjorn Van Den Eynde).

Notons également que différents compositeurs de musique originale de film (membres de la Sabam) ont été nommés lors des derniers Magritte du Cinéma. Il s'agit de Hannes De Maeyer pour *Black*, Catherine Graindorge pour *Le chant des hommes* et Cyrille de Haes et Manuel Roland pour *Parasol*. Hans Helewaut a remporté un World Soundtrack Award pour sa musique dans le film d'animation *Cafard*. Soulwax a reçu un Ensor pour la musique de Belgica, le film de Félix Van Groeningen.

**SAM TOUZANI**

## D. Droits des producteurs phonographiques et vidéographiques

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Droits des producteurs phonographiques et vidéographiques</b>	<b>9.534.247</b>	<b>9.854.976</b>	<b>9.904.278</b>	<b>-320.729</b>	<b>-3%</b>
Perceptions occasionnelles	548.117	626.726	905.097	-78.609	-13%
Perceptions contractuelles	2.269.902	2.283.554	2.070.265	-13.651	-1%
Central licensing - marché belge	2.649.717	2.046.115	2.951.400	603.602	29%
Central licensing - autres territoires	1.994.403	2.809.345	1.960.756	-814.941	-29%
Musique d'ambiance	889.693	972.148	935.761	-82.455	-8%
Droits vidéographiques	1.182.414	1.117.089	1.081.000	65.325	6%

### Perceptions occasionnelles

La baisse des recettes est la conséquence d'un moindre nombre de demandes de licences pour le pressage de supports sonores en autoproduction (-15%). Le tirage moyen par production diminue également.

### Perceptions contractuelles

Les producteurs de disques indépendants, principalement belges, ont bien résisté l'année dernière grâce à un regain de popularité sans cesse croissant des disques vinyle et à la poursuite de l'extension des activités de distribution à l'étranger de quelques producteurs belges.

### Central licensing - marché belge

Les 3 producteurs de disques 'majors' ont vendu plus d'albums que l'année précédente. Ce sont surtout les bons chiffres de vente du second semestre 2015 qui se sont démarqués dans ce contexte.

Alors que le premier semestre 2015 fut maigre en termes de droits d'auteur facturés pour les supports sonores physiques, après la très forte baisse de la vente de CDs belges en 2014 (-27%), il est maintenant question d'une reprise. Il est toutefois encore trop tôt pour juger si cette dernière se confirmera.

### Central licensing - autres territoires

La clôture du contrat avec le producteur de disques français Wagram en 2015 explique le recul des droits d'auteur au niveau des producteurs de disques étrangers. Seules les ventes d'albums du second semestre 2015 ont encore été rapportées à la Sabam.

### Musique d'ambiance

La distribution de systèmes musicaux et de logiciels musicaux destinés à l'horeca et au retail commence tout doucement à marquer le pas en raison d'une offre plus importante en sources sonores (digitales) alternatives. Le repli effectif des droits d'auteur est toutefois la conséquence de la baisse du nombre de perceptions rétroactives.

### Droits de reproduction vidéographique

L'utilisation croissante de musique (+28%) dans des publicités, films et séries, c'est-à-dire les droits de synchronisation, compense largement la baisse des droits de duplication dans un marché belge du DVD en forte régression (-24%).



## BABYLON BABIES // MARIE-JO LAFONTAINE

### E. Arts de la scène

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Arts de la scène</b>	<b>3.549.036</b>	<b>3.645.372</b>	<b>4.199.384</b>	<b>-96.337</b>	<b>-3%</b>
Théâtre professionnel	2.856.624	3.012.559	3.620.680	-155.936	-5%
Théâtre amateur	692.412	632.813	578.704	59.599	9%

#### Théâtre professionnel

L'évolution annuelle des droits de représentation dépend de la mesure dans laquelle notre répertoire est repris dans la programmation de la saison. La saison 2016 fut excellente mais n'a pas connu de succès important comme la comédie musicale '14/18' de Studio100 l'année précédente. Ceci se reflète dans les chiffres de cette année.

#### Théâtre amateur

Le succès croissant de ces dernières années se poursuit. Les droits augmentent de plus de 9%, soit près de 20% de plus qu'en 2014.

## F. Reprographie

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Reprographie</b>	<b>1.764.323</b>	<b>1.696.828</b>	<b>2.144.363</b>	<b>67.496</b>	<b>4%</b>

Le législateur belge a introduit un certain nombre d'adaptations importantes concernant la reprographie. Les auteurs mais aussi les éditeurs continuent, comme auparavant, d'avoir droit, sous le nouveau règlement légal, à une rémunération pour la photocopie de leurs œuvres. Une baisse dramatique des revenus est néanmoins attendue dans les prochaines années. La nouvelle loi prévoit ainsi que la copie de partitions ne sera plus rémunérée via le règlement de reprographie. De même, la perception espérée sur les impressions reste lettre morte. De plus, une analyse d'impact futur concernant la possible perte de revenus dans le chef des intéressés indiquera si la redevance sur les appareils de copie (pour utilisation à domicile) continuera ou non d'exister. En fonction de la réponse, la perception de la redevance sur les appareils de copie tombera, pour l'utilisation dans le cercle de famille, sous la copie privée.

Reprobel (l'organisation faîtière chargée de la perception et de la répartition des droits de reprographie en Belgique) a connu une très forte baisse (plus de 25%) des droits de reprographie qu'elle a perçus en 2015 et en 2016. Elle a mis un montant significativement plus faible à la disposition de sociétés de gestion qui en sont membres. Grâce à la libération de réserves spéciales (constituées les années précédentes dans le cadre du procès Reprobel/Hewlett-Packard encore en cours devant la Cour d'appel de Bruxelles), et à un mouvement de rattrapage unique de notre société sœur Bildkunst (Allemagne), le chiffre de perception global a tout de même augmenté de 4%.

PASCAL VREBOS



© Pascal Vrebos



## G. Copie privée

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Copie privée</b>	<b>5.855.031</b>	<b>7.019.799</b>	<b>7.349.867</b>	<b>-1.164.769</b>	<b>-17%</b>

### Faits marquants

- Fin décembre 2016, l'arrêté royal fixant les modalités pour le remboursement ou l'exemption de la rémunération de copie privée en faveur des utilisateurs professionnels est entré en vigueur.
- Par analogie avec la reprographie, la copie de partitions dans le cercle de famille n'est plus rémunérée dans la nouvelle loi via le règlement de copie privée. De plus, à partir de 2017, les éditeurs d'œuvres littéraires et d'œuvres des arts visuels et graphiques n'auront plus droit à des droits de copie privée. Ceux-ci seront dorénavant attribués à 100% aux auteurs.

Les revenus d'Auvibel (la société de gestion des droits de copie privée en Belgique) ont diminué de 15%, en raison d'une baisse générale des chiffres de ventes dans toutes les catégories de supports et d'appareils. Seule la vente de smartphones connaît encore une légère augmentation. Une autre raison est que des montants assez importants en droits arriérés avaient été récupérés les deux années précédentes sur le marché des décodeurs. Ce phénomène n'intervient cependant plus en 2016.

## H. Droit de prêt public

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Droit de prêt public</b>	<b>433.868</b>	<b>434.571</b>	<b>450.759</b>	<b>-703</b>	<b>0%</b>

Les revenus provenant du droit de prêt public enregistrent un statu quo. Le moment auquel le chiffre d'affaires est réalisé et la période concernée par la rémunération de droit de prêt sont de minimum 2 années. Les rémunérations de droit de prêt perçues en 2016 concernent donc principalement des prêts d'œuvres effectués en 2014. Les longs délais de paiement accordés par l'arrêté d'exécution relatif au droit de prêt aux Communautés et aux bibliothèques publiques en sont la cause.



"CALLBOYS" SCÉNARIO ET RÉALISATION : JAN EELLEN

## I. Littérature

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Littérature</b>	<b>107.721</b>	<b>76.766</b>	<b>125.677</b>	<b>30.954</b>	<b>40%</b>

Cette hausse est imputable à la gestion des droits d'auteur sur la base de quelques importants contrats d'édition entre des auteurs et des maisons d'édition.

## J. Arts visuels

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Arts visuels</b>	<b>1.402.111</b>	<b>1.374.408</b>	<b>1.013.117</b>	<b>27.703</b>	<b>2%</b>
Droit de reproduction	338.962	342.135	234.488	-3.173	-1%
Droit de suite	1.034.175	995.090	742.164	39.085	4%
On-line	28.975	37.184	36.464	-8.209	-22%

### Droit de reproduction

Après la forte hausse de 2015 (+44%), la tendance à la hausse se poursuit en ce qui concerne les éditions de catalogues et l'utilisation d'œuvres des arts visuels dans le cadre du merchandising.

### Droit de suite

Le lancement réussi de la Plateforme unique et la libération de droits définitivement non-attribuables (concernant la période 2008-2012) engendrent une augmentation de 4%.

## K. Unisono - Simim

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Unisono - Simim</b>	<b>4.639.518</b>	<b>4.421.964</b>	<b>4.288.957</b>	<b>217.554</b>	<b>5%</b>
Musique en entreprise	3.479.622	3.454.254	3.394.331	25.368	1%
DJ	592.107	498.387	431.823	93.720	19%
Musique d'ambiance	567.789	469.323	462.803	98.466	21%

La Sabam perçoit les droits voisins pour le compte de la Simim dans le cadre d'Unisono. Ce guichet unique a été mis sur pied dans le cadre de la collaboration entre les deux sociétés de gestion pour les formes spécifiques d'utilisation de musique ci-dessous.

### Musique dans les entreprises

Il s'agit des droits voisins pour l'utilisation de musique au sein des entreprises (cantines, bureaux, ateliers) mais également pour l'utilisation de musique sur les lignes d'attente téléphonique ou sur les sites Internet. La perception est relativement stable. La fréquence des contrôles en entreprise et l'évolution de l'index ont eu une influence favorable.

### DJ

Le nombre de DJ ayant recours à une licence DJ continue à augmenter chaque année. La grande popularité de la musique dance joue un rôle important dans ce contexte.

### Musique d'ambiance

La distribution de systèmes musicaux et de logiciels musicaux destinés à l'horeca et au retail commence tout doucement à marquer le pas en raison d'une offre plus large de sources sonores (digitales) alternatives. Le résultat annuel positif est davantage dû à un règlement rétroactif dans le cadre d'un litige juridique.

## L. Sociétés étrangères

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Sociétés étrangères</b>	<b>10.826.902</b>	<b>12.162.897</b>	<b>11.291.375</b>	<b>-1.335.995</b>	<b>-11%</b>
Œuvres théâtrales	72.766	170.524	65.222	-97.758	-57%
Câble et droits d'exécution	7.794.200	8.793.791	8.773.933	-999.591	-11%
Arts visuels	378.091	288.314	84.691	89.777	31%
Droit de suite	342.347	330.181	166.580	12.166	4%
Droits de reproduction mécanique	2.239.498	2.580.087	2.200.949	-340.589	-13%

### Œuvres théâtrales

Grâce à la libération d'arriérés de droits en 2015, les recettes ont presque été multipliées par trois. Ceci fut toutefois une opération unique, en vertu de laquelle le niveau s'approche à nouveau de celui de 2014.

### Câble et droits d'exécution

La baisse dans cette rubrique s'explique par :

- des retards dans le traitement des distributions de sociétés sœurs (AKM, ASCAP, Lira, PRS, SIAE) en raison de détails manquants pour la facturation. Ceux-ci seront comblés durant le premier trimestre de 2017 ;
- une perception exceptionnelle en 2015 auprès de la SACD et de la SSA pour des arriérés.

### Arts visuels

La hausse s'explique principalement par une répartition arriérée reçue de la société française Adagp.

### Droit de suite

Le succès de nos artistes visuels à l'étranger a encore amélioré le record de 2015 de 4%.

### Droits de reproduction mécanique

Les droits de reproduction mécanique sont conformes à la tendance générale en raison du repli des ventes de cd.



© Romain Garcin

G.A.N.



## 3.2. Les répartitions

### 3.2.1. Introduction

Ce chapitre donne des éclaircissements à propos des droits d'auteur attribués en 2016 et analyse l'évolution de ces montants.

En 2016, la Sabam a réparti 107 millions €, ce qui représente une baisse de 19%.

Les raisons de cette baisse sont principalement à trouver au niveau des droits d'exécution Belgique. Alors que nous avons pu compter en 2015 sur un certain nombre de paiements d'arriérés substantiels (droits de câble, droits primaires de la part de la VRT, Mediaaan, etc.) et de droits définitivement non-attribuables, ceci n'a plus été le cas cette année.

En 2016, la Sabam a fait des investissements pour se conformer à l'arrêté royal du 25 avril 2014 relatif à l'organisation administrative et comptable, au contrôle interne, à la comptabilité et aux comptes annuels des sociétés de gestion de droits d'auteur et de droits voisins. Notre société a procédé à 93 répartitions, conformément à cette réglementation.

2016 fut également l'année au cours de laquelle notre base de données de documentation a été sous-traitée à l'International Copyright Enterprise (ICE), une joint-venture de PRS (Royaume-Uni) et de la STIM (Suède). L'idée d'une base de données centrale n'est pas neuve mais est concrétisée pour la première fois. En dépit de l'envergure du projet, nous osons affirmer que cette initiative est une réussite. Les problèmes inhérents à l'externalisation sont traités pour améliorer constamment la qualité de nos répartitions.

"HOME", RÉALISATEUR : FIEN TROCH,  
SCENARIO: FIEN TROCH ET NICO LEUNEN



© Prime Time

Les montants ci-dessous sont nets, donc hors commissions, cotisations au Fonds social et réserves :

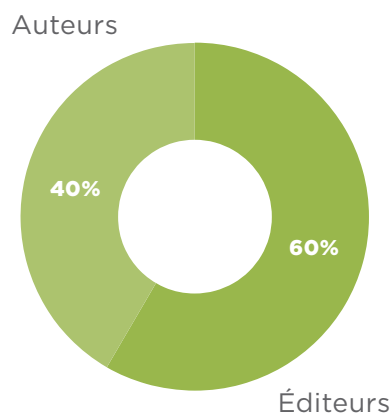
(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>TOTAL RÉPARTI</b>	<b>106.759.989</b>	<b>132.128.645</b>	<b>110.535.036</b>	<b>-25.368.656</b>	<b>-19%</b>
Droits d'exécution Belgique	71.970.024	93.334.499	68.776.790	-21.364.475	-23%
Droits de reproduction mécanique Belgique	9.183.623	9.804.534	8.378.803	-620.911	-6%
Copie privée	4.638.832	6.250.713	6.578.201	-1.611.881	-26%
Droits d'exécution en provenance de l'étranger	6.504.814	7.331.074	8.544.967	-826.261	-11%
Droits de reproduction mécanique en provenance de l'étranger	2.224.018	2.057.177	3.364.055	166.841	8%
Arts de la scène	2.625.135	2.829.837	3.454.831	-204.702	-7%
Reprographie	1.100.421	1.853.680	1.717.991	-753.259	-41%
On-line	838.248	1.450.147	2.834.843	-611.899	-42%
Arts visuels	2.373.018	1.687.162	1.432.617	685.855	41%
Littérature	78.638	82.189	117.307	-3.551	-4%
Droit de prêt public	285.854	288.139	292.581	-2.285	-1%
Unisono - Simim	3.925.393	3.888.844	3.632.631	36.549	1%
Musique d'ambiance	836.410	1.111.194	1.243.973	-274.784	-25%
Droits des utilisateurs commerciaux	175.559	159.455	165.445	16.105	10%

## Tranches de revenus

TRANCHES DE REVENUS (en €)	AUTEURS	ÉDITEURS	TOTAL	POURCENTAGE	CUMULÉ
>= 200.000	7	21	28	0,2%	0,2%
100.000 - 199.999	20	27	47	0,4%	0,6%
75.000 - 99.999	6	21	27	0,2%	0,8%
50.000 - 74.999	31	16	47	0,4%	1,1%
40.000 - 49.999	23	9	32	0,2%	1,4%
30.000 - 39.999	52	23	75	0,6%	2,0%
20.000 - 29.999	81	27	108	0,8%	2,8%
15.000 - 19.999	94	23	117	0,9%	3,7%
10.000 - 14.999	212	50	262	2,0%	5,7%
5.000 - 9.999	523	80	603	4,6%	10,3%
3.000 - 4.999	494	62	556	4,3%	14,6%
1.000 - 2.999	1.398	166	1.564	12,0%	26,6%
5 - 999	8.993	561	9.554	73,4%	100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>11.934</b>	<b>1.086</b>	<b>13.020</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

## Répartition des revenus par catégorie de bénéficiaires :

	AUTEURS	ÉDITEURS	TOTAL
Montants (€)	26.970.137	39.950.917	66.921.053
Pourcentage	40%	60%	100%



1 Montants hors sociétés étrangères

**Top 12 des sociétés de droits étrangères :  
paiements effectués vers l'étranger (central  
licensing inclus) :**

SOCIÉTÉ	PAYS	MONTANT (en €)
PRS	GB	7.298.683
SACEM	FR	6.367.522
BMI	US	4.580.014
ASCAP	US	4.476.087
SDRM	FR	3.155.327
GEMA	DE	1.910.403
BUMA	NL	1.539.099
MCPS	GB	1.013.670
STEMRA	NL	920.539
SIAE	IT	773.202
SOCAN	CA	638.642
STIM	SE	610.062
Autres sociétés		6.555.686
<b>Total</b>		<b>39.838.935</b>



© Stephan Vanfleteren

**DIMITRI CASTELEYN**



© Boy Kortekaas

## LOST FREQUENCIES

### 3.2.2. Analyse par rubrique de répartition

#### A. Droits d'exécution Belgique

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Droits d'exécution Belgique</b>	<b>71.970.024</b>	<b>93.334.499</b>	<b>68.776.790</b>	<b>-21.364.475</b>	<b>-23%</b>

Les droits d'exécution Belgique sont constitués de plusieurs répartitions :

- les droits attribués durant l'année aux membres et aux sociétés étrangères pour les exécutions de leurs œuvres en Belgique et pour les exécutions antérieures lorsque ceux-ci ont été libérés ;
- les rectifications sur droits d'exécution ;
- les droits définitivement non-attribuables répartis après une période de trois ans ;
- les concerts qualifiés.

Les droits attribués suivent une tendance à la hausse (+9,1% par rapport à 2013 et +4,6% par rapport à 2014). Ils baissent de presque 23% par rapport à l'année 2015 qui était exceptionnelle.

En 2015, un montant important de droits relatifs aux années antérieures avait été réparti :

- des droits câble grâce à l'accord partiel obtenu avec Telenet et suite à la fin du procès avec TV Vlaanderen et TéléSat ;
- des droits complémentaires pour Medialaan et VRT ;
- des droits définitivement non-attribuables restant à répartir.

La tendance à la hausse a cependant pu être maintenue grâce à la bonne santé du secteur de la musique live et du cinéma.



La ventilation des droits attribués pour la rubrique droits d'exécution Belgique, hors rectifications et droits câble étrangers vers les sociétés étrangères, se décline comme suit :

DROITS D'EXÉCUTION 2015 (en €)	MEMBRES SABAM	SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	TOTAL	
<b>Musique</b>	<b>26.623.684</b>	<b>20.262.145</b>	<b>46.885.829</b>	<b>69%</b>
	57%	43%		
<b>Musique à la Télévision et au Cinéma</b>	<b>5.892.348</b>	<b>5.684.410</b>	<b>11.576.757</b>	<b>17%</b>
	51%	49%		
<b>Texte et image</b>	<b>8.245.073</b>	<b>1.505.006</b>	<b>9.750.078</b>	<b>14%</b>
	85%	15%		
<b>TOTAL</b>	<b>40.761.104</b>	<b>27.451.561</b>	<b>68.212.665</b>	
	60%	40%		
<b>Rectifications</b>			<b>362.220</b>	
<b>Droits câble étranger</b>			<b>3.395.139</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>71.970.024</b>	

EVOLUTION (en €)	2016	2015	2014
<b>Musique</b>	<b>46.885.829</b>	<b>54.139.400</b>	<b>44.869.656</b>
	-13%	+21%	+11%
<b>Musique à la Télévision et au Cinéma</b>	<b>11.576.757</b>	<b>16.681.576</b>	<b>12.614.195</b>
	-31%	+32%	+13%
<b>Texte et image</b>	<b>9.750.078</b>	<b>12.260.040</b>	<b>8.344.970</b>
	-20%	+47%	-3%
<b>TOTAL</b>	<b>68.212.665</b>	<b>83.081.016</b>	<b>65.828.821</b>

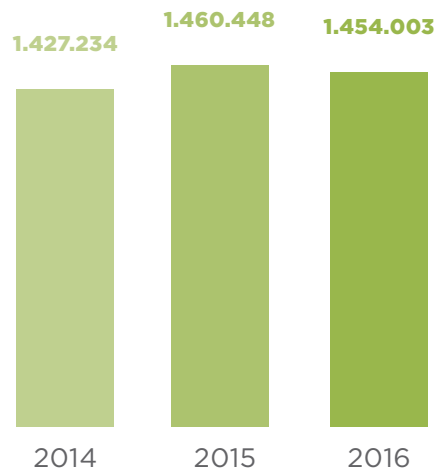


## MUSTII

### Concerts qualifiés

Les concerts qualifiés sont également repris sous cette rubrique. Il s'agit de concerts présentant un chiffre d'affaires de minimum 100.000 € et dont au moins 60% des œuvres exécutées ont été composées par le ou les artistes qui se sont produits. Cette année encore, la tendance est à la stabilité.

### Concerts qualifiés (en €)



## B. Droits de reproduction mécanique

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Droits de reproduction mécanique Belgique</b>	<b>9.183.623</b>	<b>9.804.534</b>	<b>8.378.803</b>	<b>-620.911</b>	<b>-6%</b>

Il s'agit des droits pour les reproductions d'œuvres du répertoire de la Sabam. Nous avons réparti les droits de reproduction phonographique perçus pour le second semestre 2015 et le premier semestre 2016, ainsi que les reproductions d'œuvres audiovisuelles effectuées tout au long de l'année 2016.

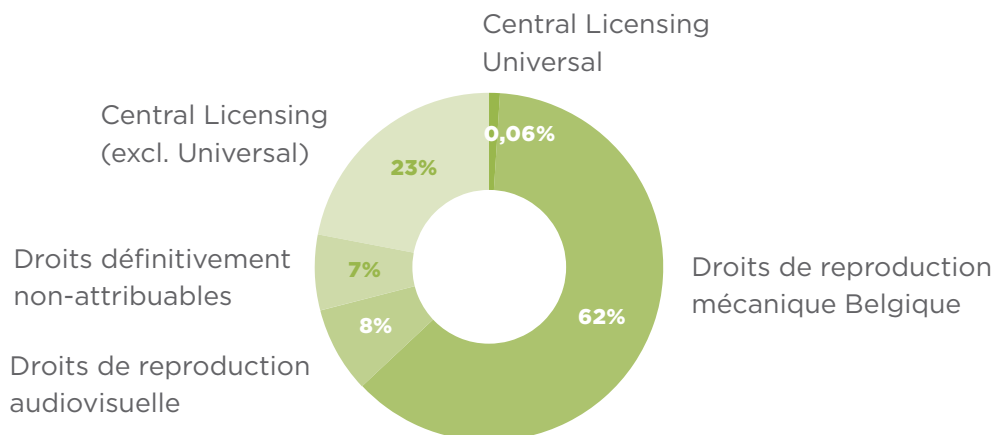
La baisse enregistrée est liée au fait que nous avons libéré un montant élevé de droits arriérés définitivement non-attribuables en 2015.

Les droits de reproduction mécanique Belgique sont en hausse de 12%, grâce à la forte augmentation des perceptions centralisées au cours du premier semestre (pour l'exploitation phonographique du 2<sup>e</sup> semestre 2015) et à l'ajout de droits récupérés dans le cadre d'audits effectués entre 2007-2013 auprès des maisons de disques.

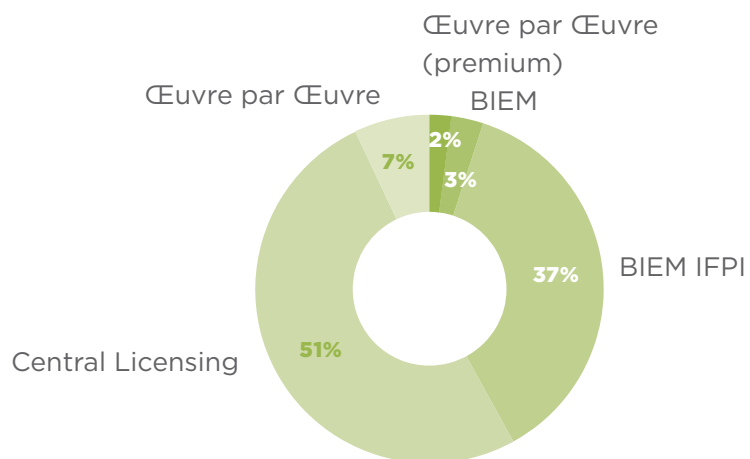
Les graphiques suivants illustrent la ventilation globale des droits de reproduction mécanique de même que la ventilation spécifique et l'évolution des droits de reproduction mécanique Belgique.

Le terme *œuvre par œuvre* renvoie à des perceptions occasionnelles. Le BIEM représente la répartition des perceptions contractuelles auprès des producteurs. La catégorie central licensing marché belge concerne la répartition des droits pour la vente de supports sonores des majors (Universal, Sony-Emi, Warner) en Belgique. Le contrat de centralisation (central licensing autres pays) est presque complètement éteint, comme en témoigne le solde des montants nets attribués en 2016, soit 5.739 €.

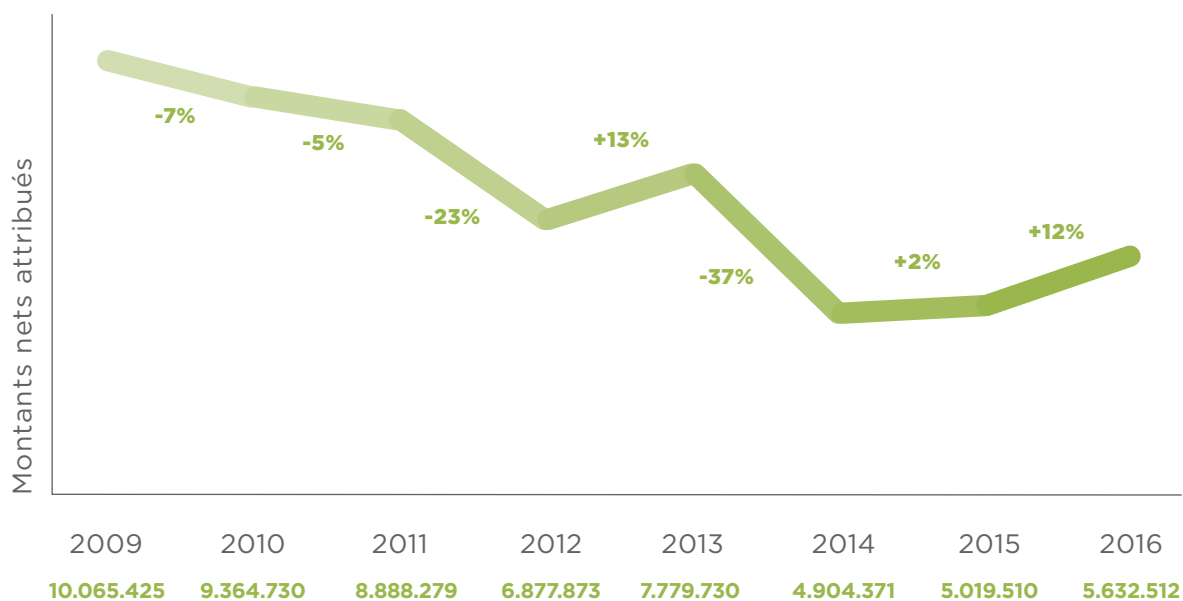
### Ventilation droits de reproduction mécanique



## Ventilation droits de reproduction mécanique Belgique



## Évolution droits de reproduction mécanique Belgique



### C. Copie privée

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Copie privée</b>	<b>4.638.832</b>	<b>6.250.713</b>	<b>6.578.201</b>	<b>-1.611.881</b>	<b>-26%</b>

Depuis novembre 2015, des droits sont revendiqués auprès d’Auvibel pour une nouvelle catégorie “d’œuvres littéraires et d’art graphique ou plastique”. C’est la raison du recul enregistré cette année. Cette nouvelle catégorie d’œuvres impacte les clés de répartition entre les différentes disciplines et fait baisser les montants attribués aux œuvres audiovisuelles et sonores.

Par ailleurs, la clôture d’un dossier de régularisation auprès d’un acteur important avait permis de libérer un montant de droits arriérés en 2015.

Notons enfin qu’une petite partie du montant de la copie privée inclus dans cette répartition concerne le droit de prêt public sonore et audiovisuel.



© Fred Debrock

“HET HAMILTON COMPLEX”, PIÈCE DE THÉÂTRE DE LIES PAUWELS



## D. Droits d'exécution en provenance de l'étranger

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Droits d'exécution en provenance de l'étranger</b>	<b>6.504.814</b>	<b>7.331.074</b>	<b>8.544.967</b>	<b>-826.261</b>	<b>-11%</b>

Le recul résulte d'une diminution de notre chiffre de perception auprès de certaines sociétés étrangères.

Pour rappel, le chiffre exceptionnel de 2014 (et de 2013) a pu être atteint grâce à notre exercice d'apurement visant à aboutir à une transparence optimale des flux financiers.

Top 5 de nos perceptions auprès des sociétés étrangères par type d'exécution :

TOP SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	DROITS D'EXÉCUTION AUDIOVISUEL	DROITS D'EXÉCUTION MUSIQUE DE FILM	DROITS D'EXÉCUTION MUSIQUE
<b>1</b>	SACD	SACEM	SACEM
<b>2</b>	VEVAM	BUMA	BUMA
<b>3</b>	SCAM	PRS	GEMA
<b>4</b>	SIAE	SIAE	PRS
<b>5</b>	SSA	ASCAP	SUISA

## E. Droits de reproduction mécanique en provenance de l'étranger

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Droits de reproduction mécanique en provenance de l'étranger</b>	<b>2.224.018</b>	<b>2.057.177</b>	<b>3.364.055</b>	<b>166.841</b>	<b>8%</b>

Malgré la tendance à la baisse du droit de reproduction mécanique, les droits attribués enregistrent cette année une hausse de 8%, grâce à l'ajout d'une répartition importante de droits en provenance de France.

La majeure partie des droits de reproduction mécanique provient de nos pays voisins, à savoir la France (Sdrm), les Pays-Bas (Stemra), l'Allemagne (GEMA) et le Royaume-Uni (MCPS).

TOP SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	DROITS DE REPRODUCTION MÉCANIQUE
<b>1</b>	SDRM
<b>2</b>	STEMRA
<b>3</b>	GEMA
<b>4</b>	MCPS
<b>5</b>	FOX

## F. Arts de la scène

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Arts de la scène</b>	<b>2.625.135</b>	<b>2.829.837</b>	<b>3.454.831</b>	<b>-204.702</b>	<b>-7%</b>

Les droits attribués dans la catégorie Arts de la scène restent stables.

Le chiffre exceptionnel de 2014 (et en partie 2015) était essentiellement le fait du succès de la comédie musicale '14-18' de Studio100.

(en €)	MEMBRES	SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	TOTAL
Arts de la scène - amateur	382.756	115.817	498.573
Arts de la scène - professionnel	1.868.330	170.041	2.038.371
Arts de la scène - perceptions sociétés étrangères	85.791	2.400	88.192
<b>TOTAL</b>	<b>2.336.876</b>	<b>288.258</b>	<b>2.625.135</b>



© Goedefrotmusic

**JACQUES VERMEIRE**

## G. Reprographie

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Reprographie</b>	<b>1.100.421</b>	<b>1.853.680</b>	<b>1.717.991</b>	<b>-753.259</b>	<b>-41%</b>

La baisse enregistrée cette année s'explique par trois facteurs principaux :

- le mouvement de rattrapage au niveau de la répartition des droits définitivement non-attribuables en 2015, portant sur trois années consécutives ;
- le blocage des droits des éditeurs et des auteurs de partitions musicales, suite au litige entre Hewlett Packard et Reprobel ;
- le montant réservé par mesure de précaution au sein de Reprobel en attendant l'arrêt définitif de la Cour d'appel de Bruxelles dans le dossier précité.

(en €)	2016	
<b>Auteurs</b>	<b>1.100.421</b>	<b>100%</b>
Autres textes	71.018	6%
Textes éducatifs et scientifiques	132.431	12%
Photos	144.179	13%
Textes journalistiques	19.073	2%
Textes littéraires	290.384	26%
Partitions musicales	-	0%
Autres oeuvres visuelles et oeuvres des arts visuels	443.337	40%



© Jota Production

“KEEPER” DE GUILLAUME SENEZ

## H. On-line

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>On-line</b>	<b>838.248</b>	<b>1.450.147</b>	<b>2.834.843</b>	<b>-611.899</b>	<b>-42%</b>

En 2014, le chiffre exceptionnel était dû à la répartition d'un montant important de droits arriérés iTunes. Depuis lors, la tendance est à la baisse, conséquence directe de la perte de

répertoire international et de la diminution du download, non compensée totalement par le streaming.

TYPE CONTRAT	NET ATTRIBUÉ (en €)	EN %
Downloads	391.277	47%
On demand streaming	441.758	53%
Mobile Phone Ringing Tunes	4.918	1%
Webcasting	109	0%
Podcasting	67	0%
Ringbacktones	5	0%
Sonorisation		0%
<b>Total</b>	<b>838.134</b>	<b>100%</b>
eMusic	115	
<b>TOTAL ON-LINE</b>	<b>838.248</b>	

## I. Arts visuels

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Arts visuels</b>	<b>2.373.018</b>	<b>1.687.162</b>	<b>1.432.617</b>	<b>685.855</b>	<b>41%</b>

La tendance à la hausse s'accroît avec une augmentation de 41% de droits attribués par rapport à l'année passée. Cette augmentation s'observe surtout pour les droits individuels, suite à la répartition de droits arriérés du compte commun. Par ailleurs, le marché de l'art se porte bien.

Notons enfin l'augmentation de la fréquence des répartitions du droit de suite et des droits de reproduction, lesquelles deviennent trimestrielles (auparavant semestrielles).

ARTS VISUELS (en €)	NET	%
Individuel	1.970.425	83%
Collectif	402.592	17%
<b>TOTAL</b>	<b>2.373.018</b>	<b>100%</b>

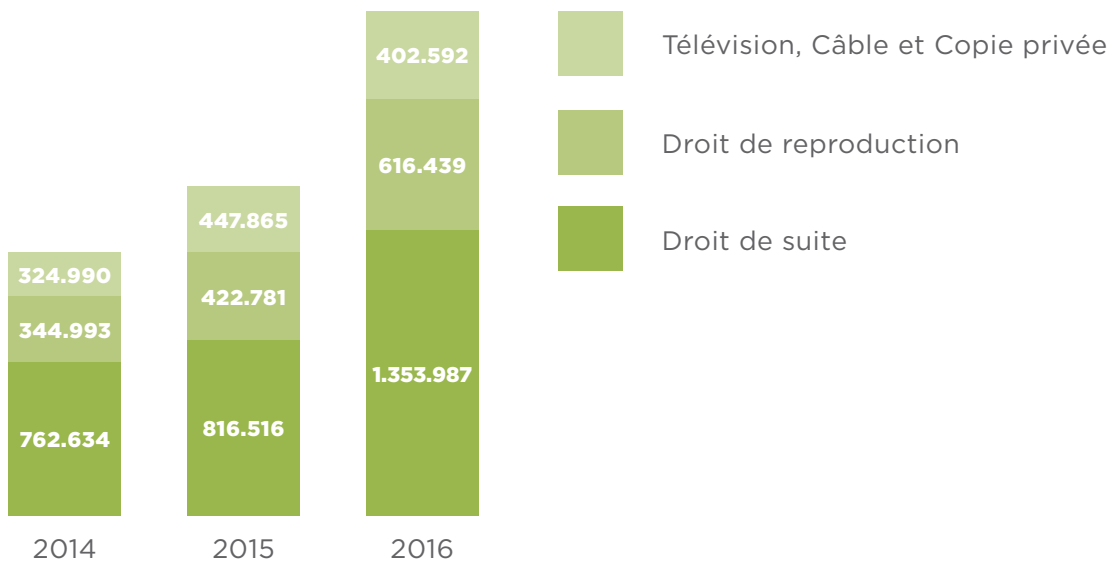


© Philippe Braquenier

**FAON FAON**

RÉPARTITIONS (en €)	NET SABAM	%	NET SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	%	TOTAL
Droits de reproduction	459.452	75%	156.987	25%	616.439
Droit de suite	915.488	68%	438.499	32%	1.353.987
<b>Total répartitions individuelles</b>	<b>1.374.939</b>	<b>70%</b>	<b>595.486</b>	<b>30%</b>	<b>1.970.425</b>
Droits de copie privée	50.185	90%	5.702	10%	55.886
Droits de télévisions	155.642	98%	3.950	2%	159.592
Droit de retransmission par câble	185.606	99%	1.508	1%	187.114
<b>Total répartitions collectives</b>	<b>391.432</b>	<b>97%</b>	<b>11.160</b>	<b>3%</b>	<b>402.592</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1.766.371</b>	<b>74%</b>	<b>606.646</b>	<b>26%</b>	<b>2.373.018</b>

### Arts visuels (en €)





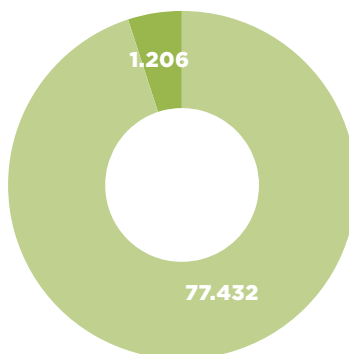
## J. Littérature

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Littérature</b>	<b>78.638</b>	<b>82.189</b>	<b>117.307</b>	<b>-3.551</b>	<b>-4%</b>

Les répartitions des droits d'édition et de reproduction littéraire varient souvent fortement d'une année à l'autre.

### Littérature (en €)

Droits d'édition



Droits de reproduction



© Bernard Coutant

PHILIPPE BOESMANS

## K. Droit de prêt public

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Droit de prêt public</b>	<b>285.854</b>	<b>288.139</b>	<b>292.581</b>	<b>-2.285</b>	<b>-1%</b>

Le montant des droits attribués est en ligne avec les années précédentes. Le budget a été réparti sur les années de publication 2009 à 2013.

Le droit de prêt relatif aux œuvres sonores et audiovisuelles est réparti avec la copie privée et sont par conséquent repris dans les chiffres de cette dernière rubrique. La répartition s'effectue sur la base de listes constituées de répertoires de référence.

## L. Unisono-Simim

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Unisono - Simim</b>	<b>3.925.393</b>	<b>3.888.844</b>	<b>3.632.631</b>	<b>36.549</b>	<b>1%</b>

Ventilation des droits versés à la Simim	EN €
<b>DJ</b>	<b>341.507</b>
<b>Entreprises</b>	<b>3.583.886</b>



© Sabrina Wille

**STAN VAN SAMANG**



ISMAËL SAÏDI

### M. Musique d'ambiance

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Musique d'ambiance</b>	<b>836.410</b>	<b>1.111.194</b>	<b>1.243.973</b>	<b>-274.784</b>	<b>-25%</b>

Les droits voisins (payés à la Simim) et les droits d'auteur que la Sabam perçoit aux Pays-Bas sont répartis avec la répartition musique d'ambiance. Les droits d'auteur que la Sabam perçoit en Belgique sont répartis aux associés avec la répartition droits d'exécution Belgique.

Cette année encore, la baisse des montants répartis provient de perceptions plus limitées auprès des fournisseurs de systèmes de musique d'ambiance belges et néerlandais qui s'acquittent de leurs droits à la Sabam.

### N. Droits des utilisateurs commerciaux

(en €)	(1) 31/12/2016	(2) 31/12/2015	(3) 31/12/2014	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
<b>Droits des utilisateurs commerciaux</b>	<b>175.559</b>	<b>159.455</b>	<b>165.445</b>	<b>16.105</b>	<b>10%</b>

La Sabam répartit ces droits aux producteurs de musique de librairie pour l'utilisation de leurs catalogues dans des productions audiovisuelles et des spots publicitaires

Malgré une légère baisse des perceptions (-4%), les droits attribués ont tout de même pu augmenter de 10% grâce à la répartition d'années antérieures.



# 4. SABAM FOR CULTURE & COMMUNICATION

## 4.1. Communication

La Sabam poursuit son action d'amélioration de son image de marque, notamment par une harmonisation d'un "tone of voice", afin de communiquer d'une seule et même voix à tous les niveaux de l'entreprise. Pour ce faire, pas moins de six cents documents types envoyés aux membres et utilisateurs feront l'objet d'un relookage.

Par ailleurs, une nouvelle identité visuelle est également en cours de développement : elle verra sa concrétisation en 2017.





Les événements organisés par la Sabam se sont succédé : de conférences sur la littérature et le journalisme, l'histoire belge de la chanson française avec Thierry Coljon à des Master Classes sur les thèmes du théâtre avec Sylvie Rager, Bruno Coppens et Rémi Allier, ou encore avec Stijn Devillé dans le cadre du congrès de la "Vlaamse Auteurs Vereniging", de la littérature avec Barbara Abel, Patrick Delperdange et Ismaël Saïdi, d'une part, avec Eva Kavian, Paul Couturiau et Jean Jauniaux, d'autre part, et du cinéma avec Gilles De Voghel et Matthieu Frances (réalisateurs de la série RTBF "Ennemi Public") en passant par une opération de soutien à nos membres (Charel Cambré, Marc De Bel, Wim Geysen, Luc Morjaeu, Veronique Puts, Walter Vandebroek ou encore Do Van Ranst), dans le cadre de la Foire du livre d'Anvers, la projection des "Doc After Work" de la Sabam au Cinéma Aventure (films de Gaëtan

Leboutte, Frédéric Guillaume et Turi Finocchiaro), ou encore la première prestation en anglais de l'humoriste francophone Richard Ruben au Théâtre Arenberg d'Anvers.

La Muse, notre plus haute distinction honorifique, a été décernée, lors d'un concert anniversaire à Flagey, à Philippe Boesmans, qui, en symbolisant l'esprit créatif de ces dernières décennies, fait d'ores et déjà partie intégrante de l'histoire de la musique et de celle de l'opéra en particulier.

Cette même distinction a aussi été remise à Jacques Vermeire, la légende bien vivante de la comédie flamande, qui, pour célébrer son 65<sup>e</sup> anniversaire, a convié son public à un mémorable spectacle au Concertgebouw de Bruges.

La Sabam a réitéré l'expérience d'un atelier d'écriture pour scénaristes de courts métrages, animé par le scénariste Laurent Denis, membre de notre Conseil d'Administration.

En 2016, notre site Web a accueilli 248.779 visiteurs et pas moins de 1.328.377 pages ont été consultées.

Nous poursuivons le développement du système d'articles Web partagés sur nos réseaux sociaux.

Le nombre de personnes qui nous suivent sur Facebook enregistre une nouvelle hausse, passant de 3.023 à 4.759. Sur Twitter, le cap des 2.400 suiveurs a été atteint. Notre canal YouTube a offert la possibilité de visionner plus de cent trente vidéos, lesquelles comptent à ce jour un total de plus de 1.180.000 vues. En une année, le compteur a augmenté de plus de quatre cent mille vues.



© Studio 100 NV

K3

## 4.2. Sabam For Culture

Sabam For Culture assoit et renforce toujours davantage sa position de partenaire reconnu par de nombreux opérateurs culturels.

Les diverses campagnes médias, auxquelles elle est associée, améliorent progressivement notre image au sein des secteurs culturel et artistique.

2016 aura permis de poursuivre la politique mise en place en 2013, c'est-à-dire mener, au sein même d'événements qu'elle soutient, des actions spécifiques au bénéfice de ses associés.

De nombreux prix ont été décernés dans le cadre de manifestations telles que Theater aan Zee (dont Sabam For Culture est le principal partenaire), la Foire du Livre d'Anvers (prix Willy Vandersteen), le "Gala van het Vlaamse lied", le festival Docville, l'"Internationale Koorwedstrijd van Vlaanderen - Maasmechelen", le Festival International du Film de Bruxelles, le Festival du Film d'Ostende, le Festival Anima, le Brussels International Fantastic Film Festival, Art' Contest ou encore le Festival Verdur Rock.

Des bourses ont été octroyées dans les domaines de l'audiovisuel (21 du côté néerlandophone et 14 du côté francophone), du théâtre (9 du côté néerlandophone et 4 du côté francophone), de la chorégraphie (1 du côté néerlandophone), de la littérature (6 du côté néerlandophone et 5 du côté francophone), de la bande dessinée (2 du côté néerlandophone), des arts visuels (6), de la musique de scène (2 du côté néerlandophone et 2 du côté francophone) et du multimédia (2 du côté néerlandophone et 1 du côté francophone).

Dans le cadre de partenariats avec des festivals de musique (tels que Beautés Soniques, les Francofolies, les Ardentes, Dour, Play Festival, Rock Herk ou encore We Are Open), Sabam For

Culture a produit une série de sessions live réalisées par Bruxelles Ma Belle et Pixmix. Quelque vingt-cinq sessions ont été tournées cette année puis mises en ligne sur notre canal YouTube et partagées sur les réseaux sociaux. Ces vidéos ont pour but de rendre ce que le projet musical donne en live et permettre à nos membres de se faire remarquer par des professionnels en Belgique et à l'étranger.

Certaines sessions bénéficient d'une télédiffusion sur La Deux, à la suite de l'émission musicale D6bels On Stage, dans le cadre d'un accord avec la RTBF.

La bourse d'aide à la promotion des disques autoproduits permet de prendre en charge les frais liés à cette promotion. L'intervention concerne l'engagement d'un attaché de presse ou d'un community manager, la production d'un clip ou d'un teaser. En 2016, vingt-trois projets francophones et néerlandophones ont bénéficié de ce soutien.

Sabam For Culture offre également des bourses destinées à soutenir les artistes sélectionnés par les "showcase - festivals" en Europe et ailleurs dans le monde. Ces bourses visent à couvrir une partie de leurs frais. En 2016, soixante-cinq bourses ont été octroyées.

De plus, la bourse Première vitrine à l'étranger permet à un(e) artiste ou un groupe de se produire à l'étranger avec pour objectif de convaincre le milieu professionnel de le/les représenter.

Pour les artistes issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'aide résulte d'une étroite collaboration avec Wallonie-Bruxelles International. En 2016, douze artistes ont bénéficié de cette bourse.



## MICHAEL DE COCK

Notons que des bourses Première vitrine à l'étranger ont aussi été directement octroyées à des artistes néerlandophones.

La première édition des D6bels Music Awards, dont Sabam For Culture est le principal partenaire, a rencontré un beau succès à l'occasion d'un show télédiffusé par la RTBF.

Quinze prix ont été décernés aux artistes belges : le prix Auteur-compositeur de l'année a été remis par la Sabam à Stromae.

Nos membres ont eu l'occasion d'assister, grâce à notre collaboration avec le Musée des Arts Contemporains du Grand-Hornu, à la nocturne de Rebel Rebel, une exposition consacrée à la culture rock et ses liens avec l'art contemporain.

Les Francofolies de Spa, le Festival Esperanzah!, le Brussels Summer Festival, le Festival LaSemo, la Fête de la Musique sont autant d'événements où notre présence active est devenue incontournable pour nos membres.

Sabam For Culture s'est aussi associée à plusieurs événements tels que les Nuits du Soir, le Voo Rire, le Festival de Dour, la "Nekka Nacht",

les Ardentes, le Ronquières Festival ou encore les "Radio 1 Sessies" en offrant des places grâce à des concours qu'elle a organisés sur Facebook.

Les actions Belgium Booms tant en Belgique (Nuits Botanique, Dour) qu'à l'étranger (Eurosonic, MaMa Festival, The Great Escape) ont vu les effets positifs engendrés par une collaboration avec Wallonie-Bruxelles Musiques et Kunstenpunt.

Nous étions présents officiellement pour la première fois au Amsterdam Dance Event.

Felix De Laet et Serge Ramaekers ont participé à notre PanelPro. Pendant notre drink plusieurs DJ's tel que Goldffinch et DJ Licious se sont produits. Enfin, durant un petit déjeuner, nos jeunes membres ont pu poser toutes leurs questions et demander conseil aux producteurs chevronnés de la Dance music.

Après la deuxième édition néerlandophone à Gand, en 2015, c'est à Bruxelles, au centre culturel Wolubilis, que s'est déroulée la deuxième édition francophone des Sabam Awards.

Quinze prix d'une valeur de 2.000 euros ont récompensé des membres qui se sont distingués ces deux dernières années dans leurs disciplines artistiques respectives.

Les Sabam Jazz Awards mettent à l'honneur alternativement des musiciens des deux principales communautés du pays. 2016 était dédiée à la Communauté flamande : le talent confirmé de Peter Vermeersch et le jeune talent de Bram De Looze ont ainsi été couronnés sur le site du Bijloke à Gand dans le cadre du Gent Jazz Festival.

La Eregalerij, qui fête au Casino - Kursaal d'Ostende la chanson populaire flamande, a honoré cette année Nicole & Hugo, Zjef Vanuytsel (hélas à titre posthume) et Sylvain Vanhome pour leur "vie pleine de musique".

Dans le cadre des MIA's, l'équivalent flamand des D6bels Music Awards, Balthazar et Oscar & the Wolf se sont particulièrement distingués. Trixie Whitley dans la catégorie Auteur-compositeur et Lander Gyselinck comme musicien de l'année ont également été récompensés. Selah Sue et Stromae ont été désignés artistes solo de l'année.

Het Zesde Metaal, Balthazar, Trixie Whitley, Eefje de Visser et leurs invités ont donné, pendant quatre soirées, les "Radio1 Sessies".

Klara a proposé, durant une journée, le projet "Fingerprints", à savoir de courtes oeuvres de compositeurs flamands.

Les gagnants du concours "De Nieuwe Liching", organisé par Studio Brussel, ont été Wanthanee, Clear Season et Equal Idiots.

L'étroite collaboration avec la VRT renforce aussi, par une solide présence, l'image de Sabam For Culture dans les campagnes annonçant ces événements.

Quelques soirées de cinéma ont été mises sur pied pour nos membres.

Citons Docville, le Festival International du Film Documentaire (Louvain), où ont été projetés les films de fin d'études de Judith Devlieger, Rachida El Garani et Julie Snissaert, et le prix du meilleur documentaire belge fut remis à 'Reach for the sky' de Steven D'Hoedt. Le Festival du Film d'Ostende, où l'on a accordé une attention particulière à nos différentes bourses. Le Festival du Film de Gand, où notre administrateur délégué Hans Helewaut a remporté le tout premier "Best Original Score for a Belgian Production" pour sa composition de la musique du film d'animation "Cafard" de Jan Bultheel. Le Festival International du Court Métrage de Louvain, des films de Moon Blaisse, Laurens Jans, Kenneth Mercken et Thomas Nuijten ont été projetés, et 'Boi', d'Anthony N'Ti a reçu le prix du meilleur premier film.

Une série de projections de films ont été organisées dans le cadre du festival Anima, du Brussels Short Film Festival ou encore du Be Film Festival.

## Liste des événements soutenus par Sabam For Culture en 2016 :

Festival Europart  
1 Chanson Peut En Cacher Une Autre...  
11<sup>e</sup> Conferentie Van Maastricht  
17<sup>e</sup> Ed. Cantabile Pianowedstrijd Voor De Jeugd  
19<sup>e</sup> Ed. Melkrock Tielt  
20<sup>e</sup> Ed. Theater Aan Zee - Taz#2016  
2<sup>e</sup> A Special Day  
31<sup>e</sup> Festival International Du Film Francophone  
De Namur  
38<sup>e</sup> Grand Prix De La Chanson  
40<sup>e</sup> Anniversaire Des Lundis d'Hortense  
8<sup>e</sup> Nacht Van De Vlaamse Televisiesterren  
8 et 9<sup>e</sup> Edition We Are Open (Trix)  
Amsterdam Dance Event  
35<sup>e</sup> Jaargang FOLK & 16<sup>e</sup> Jaargang JAZZMOZAIK  
Air tv 2016  
Anima 2017  
Ars Musica Festival  
Artcontest  
Atelier Du 3<sup>ème</sup> Personnage  
Be Film Festival  
Beautés Soniques  
Bel'zik Festival  
B-Jazz 2016  
B-Jazz International Contest 2017 +  
Compositiewedstrijd B-Jazz 2017  
Boekenleeuw & Boekenpauw  
Boterhammen In Het Park 2016  
Brosella  
Brussels Film Festival – Prix Du Meilleur  
Scénario De Long Métrage Européen  
Brussels International Fantastic Film Festival  
Brussels International Guitar Festival &  
Competition  
Brussels Short Film Festival  
Brussels Summer Festival  
Bucolique Ferrières Festival  
C.U. Festival 2016 (Nouveau Sioux Festival)  
Ça Balance 2016  
Caval'rire  
Clazzic Sessions  
Compositiewedstrijd Walter Heynen  
Concerto À 5 Euros  
Concours Circuit  
Connexions Urbaines  
Courts Mais Trash  
D6bels Music Awards  
D6bels On Stage (Émissions)  
De Roma  
Deep In The Woods  
Deux Ours Nandrin Festival  
Discovery Box  
Viva Nova  
Dispositif 3<sup>ème</sup> Personnage Européen  
Docville  
Dour Festival  
Du F Dans Le Texte  
Durbuy Beats Factory  
Durbuy Rock Festival  
Encadrement, Promotion & Diffusion Artistes  
Fwb  
Envol Des Cités  
Esperanzah !  
Eurosonic  
Fais-Moi Un Conte  
Festival Bruxellons !  
Festival Des Libertés 2016  
Festival Images Sonores  
Festival International "Jazz À Verviers"  
Festival International de Jazz De Comblain-La-  
Tour 2016  
Festival le Court En Dit Long  
Festival les Aralunaires  
Festival Loop  
Festival Musiq3  
Festival Noël Au Théâtre  
Festival Osmose  
Festival Paroles D'hommes



Fête De La Musique 2016  
Fiestacity  
Fiff Atelier 3<sup>ème</sup> Personnage  
Film Fest Gent  
Filmfestival Oostende  
Francofolies  
Galm Event  
Gaume Jazz Festival 2016  
Goose Fest  
Hou'tain Rock Festival  
Iad Music  
Imagine Festival  
Int. Kortfilmfestival Leuven  
Jaarconcert Ernest Van Der Eykenfonds  
Jam'in Jette  
Journal Des Poètes  
J'veux Du Soleil  
Jyva'zik - La Grande Scène  
Klankdomein  
Klankendael  
Kunstenfestivaldesarts  
La Guerre Des Gaules Viii  
La Nuit Belge des Nuits Botanique  
Le Père Noël Est Un Rockeur  
Les Ardentes  
Les Nuits Du Soir  
Mac's  
Micro Festival  
Mithra Jazz À Liège  
Muziekodroom  
Nekka-Nacht 2016  
Noname Festival  
Pacrock Festival  
Pias Nites  
Play & Produce 2016  
Prix De La Critique "Festival Policier De Liège"  
Propulse  
Radio Rectangle Saison 4  
Razor Reel Flanders Film Festival



© Jos Knaepen

River Jazz Festival 2017  
Ronquieres Festival  
Royal Park Music Festival  
Sabam Jazz Award  
Sfinks Mixed  
Taalunie Toneelschrijfprijs  
The Blue Flamingo  
The Magnificent Seven'  
Toots Festival  
Tremplins Durbuy Rock Festival  
Ucw  
Unisound Bw Festival  
Up! Festival 2016  
Vav Werkcongres  
Verdur Rock  
Vlpo Awards "Nacht Van Het Vlaamse Lied"  
Voo Rire De Liege  
Vrt - Sessions  
Vrt - Eregalerij - Nieuwe Lichting - Mias-R1  
Vrt - Klara - Fingerprints  
Willy Vandersteenprijs



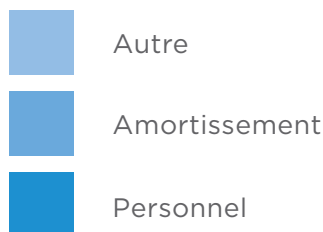
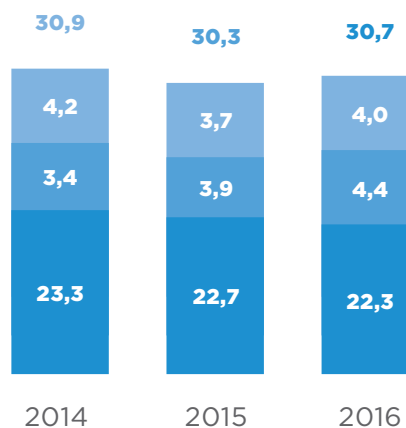
# 5. RAPPORT FINANCIER

## 5.1. Aperçu

Les charges opérationnelles brutes<sup>1</sup> ne tiennent pas compte des produits financiers ni des taxes à payer. Elles permettent de comparer plus facilement les charges année par année.

Les frais de personnel représentent 73% des charges totales. Les charges opérationnelles brutes<sup>1</sup> augmentent de 1%. L'inflation, les amortissements plus élevés dus à des investissements dans différents projets durant ces dernières années et les coûts de la migration de la base de données vers ICE ne sont que partiellement compensés par un recul de 4% du nombre d'équivalents temps plein.

## Charges brutes opérationnelles en millions d'euros



<sup>1</sup> La Sabam définit les charges opérationnelles brutes comme la somme des coûts d'exploitation (36.032.129 €), des productions immobilisées (-1.925.265 €), des autres produits d'exploitation excepté la contribution au fonds organique (-3.384.353 €), et des frais financiers sur les moyens financiers de la Sabam (11.745 €)



## 5.2. Comptes annuels de la Sabam

### 5.2.1. Le bilan en chiffres

ACTIF		CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT</b>	<b>6.1.</b>	<b>20</b>	<b>1.071.918</b>	<b>1.391.513</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>21/28</b>	<b>13.447.446</b>	<b>13.991.552</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6.2.</b>	<b>21</b>	<b>7.012.224</b>	<b>7.610.558</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6.3.</b>	<b>22/27</b>	<b>6.287.283</b>	<b>6.233.055</b>
Terrains et constructions		22	3.019.848	3.092.977
Installations, machines et outillage		23	1.972.654	2.276.375
Mobilier et matériel roulant		24	1.294.781	863.703
Location-financement et droits similaires		25	0	0
Autres immobilisations corporelles		26	0	0
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	0	0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6.4./6.5.1.</b>	<b>28</b>	<b>147.939</b>	<b>147.939</b>
Entreprises liées	6.14.	280/1	112.400	112.400
<i>Participations</i>		280	112.400	112.400
<i>Créances</i>		281	0	0
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participations	6.15.	282/3	9.078	9.078
<i>Participations</i>		282	9.078	9.078
<i>Créances</i>		283	0	0
Autres immobilisations financières		284/8	26.461	26.461
<i>Actions et parts</i>		284	0	0
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>		285/8	26.461	26.461
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		<b>29/58</b>	<b>293.792.089</b>	<b>281.739.893</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		<b>29 (1/2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances commerciales		290	0	0
Autres créances		291	0	0
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Stocks		30/36	0	0
<i>Approvisionnements</i>		30/31	0	0
<i>En-cours de fabrication</i>		32	0	0
<i>Produits finis</i>		33	0	0
<i>Marchandises</i>		34	0	0
<i>Immeubles destinés à la vente</i>		35	0	0
<i>Acomptes versés</i>		36	0	0
Commandes en cours d'exécution		37	0	0
<b>Créances à un an au plus</b>		<b>40/41 (1/2)</b>	<b>2.446.947</b>	<b>3.668.861</b>
Créances commerciales		40	0	0
Autres créances		41	2.446.947	3.668.861
<b>Placements de trésorerie</b>	<b>6.5.1./6.6.</b>	<b>50/53</b>	<b>189.456.331</b>	<b>183.187.417</b>
Actions propres		50	0	0
Autres placements		51/53	189.456.331	183.187.417
<b>Valeurs disponibles</b>		<b>54/58</b>	<b>50.936.206</b>	<b>47.351.389</b>
<b>Créances sur droits résultat de l'activité de gestion de droits</b>			<b>48.268.624</b>	<b>44.819.456</b>
Créances à plus d'un an		29 (2/2)	0	0
Créances à un an au plus		40/41 (2/2)	48.268.624	44.819.456
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>6.6.</b>	<b>490/1</b>	<b>2.683.981</b>	<b>2.712.770</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>20/58</b>	<b>308.311.453</b>	<b>297.122.958</b>

PASSIF		CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>10/15</b>	<b>3.752.653</b>	<b>3.723.869</b>
<b>Capital</b>	<b>6.7.1.</b>	<b>10</b>	<b>1.581.270</b>	<b>1.552.486</b>
Capital souscrit		100	6.146.734	6.117.950
Capital non appelé (-)		101	-4.565.464	-4.565.464
<b>Primes d'émission</b>		<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Plus-values de réévaluation</b>		<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réserves</b>		<b>13</b>	<b>2.171.383</b>	<b>2.171.383</b>
Réserve légale		130	151.891	151.891
Réserves indisponibles		131	0	0
<i>Pour actions propres</i>		1310	0	0
<i>Autres</i>		1311	0	0
Réserves immunisées		132	0	0
Réserves disponibles		133	2.019.492	2.019.492
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e) (+) / (-)</b>		<b>14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Subsides en capital</b>		<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b>		<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFÉRÉS</b>		<b>16</b>	<b>2.805.386</b>	<b>3.639.974</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>160/5</b>	<b>2.805.386</b>	<b>3.639.974</b>
Pensions et obligations similaires		160	1.627.127	1.865.451
Charges fiscales		161	0	0
Grosses réparations et gros entretien		162	0	0
Autres risques et charges	6.8.	163/5	1.178.259	1.774.523
<b>Impôts différés</b>		<b>168</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>		<b>17/49</b>	<b>301.753.414</b>	<b>289.759.115</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>6.9</b>	<b>17 (1/2)</b>	<b>68.286.403</b>	<b>66.713.542</b>
Dettes financières		170/4	0	0
<i>Emprunts subordonnés</i>		170	0	0
<i>Emprunts obligataires non subordonnés</i>		171	0	0
<i>Dettes de location-financement et assimilées</i>		172	0	0
<i>Etablissements de crédit</i>		173	0	0
<i>Autres emprunts</i>		174	0	0
Dettes commerciales		175	0	0
<i>Fournisseurs</i>		1750	0	0
<i>Effets à payer</i>		1751	0	0
Acomptes reçus sur commandes		176	0	0
Autres dettes		178/9	68.286.403	66.713.542
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>6.9</b>	<b>42/48 (1/2)</b>	<b>7.427.717</b>	<b>8.352.702</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	0	0
Dettes financières		43	2.516	9.358
<i>Etablissements de crédit</i>		430/8	2.516	9.358
<i>Autres emprunts</i>		439	0	0
Dettes commerciales		44	3.837.198	4.404.831
<i>Fournisseurs</i>		440/4	3.837.198	4.404.831
<i>Effets à payer</i>		441	0	0
Acomptes reçus sur commandes		46	0	0
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	3.588.003	3.938.513
1. <i>Impôts</i>		450/3	535.841	481.779
2. <i>Rémunérations et charges sociales</i>		454/9	3.052.162	3.456.734
<i>Autres dettes</i>		47/48	0	0

PASSIF		CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>Dettes sur droits résultant de l'activité de gestion de droits</b>	<b>6.9 bis</b>		<b>225.350.075</b>	<b>213.734.340</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>6.9 bis I</b>	<b>17 (2/2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
A. Dettes sur droits en attente de perception			0	0
B. Droits perçus à répartir			0	0
1. Droits perçus à répartir non réservés			0	0
2. Droits perçus à répartir réservés			0	0
3. Droits perçus à répartir faisant l'objet de contestations			0	0
C. Droits perçus répartis en attente de paiement			0	0
1. Droits perçus répartis ne faisant pas l'objet de contestations...			0	0
2. Droits perçus répartis faisant l'objet de contestations.....			0	0
3. Droits perçus non répartissables (non attribuables - art. 69 LDA) qui ont été attribués aux ayants droit de la même catégorie...			0	0
D. Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus .....			0	0
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>6.9 bis II</b>	<b>42/48 (2/2)</b>	<b>225.350.075</b>	<b>213.734.340</b>
A. Dettes sur droits en attente de perception			41.614.933	40.309.788
B. Droits perçus à répartir			139.916.537	133.496.428
1. Droits perçus à répartir non réservés			114.409.753	110.104.096
2. Droits perçus à répartir réservés			21.951.440	23.392.332
3. Droits perçus à répartir faisant l'objet de contestations			3.555.344	0
C. Droits perçus répartis en attente de paiement			38.265.831	34.300.508
1. Droits perçus répartis ne faisant pas l'objet de contestations			13.917.863	16.808.507
2. Droits perçus répartis faisant l'objet de contestations			24.051.864	17.415.859
3. Droits perçus non répartissables (non attribuables - art. 69 LDA) qui ont été attribués aux ayants droit de la même catégorie...			296.104	76.142
D. Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus			5.552.774	5.627.616
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>6.9</b>	<b>492/3</b>	<b>689.219</b>	<b>958.531</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>10/49</b>	<b>308.311.453</b>	<b>297.122.958</b>

## 5.2.2. Commentaires relatifs au bilan

### 1. Actif

#### Actifs immobilisés

Les **frais d'établissement (frais de restructuration)** s'élèvent à 1.071.918 €. Ces frais concernent les prévisions consécutives à la sous-traitance du service documentation musique à ICE ainsi que la restructuration du comité de direction réalisée en 2014.

Les **immobilisations incorporelles** diminuent de 8% du fait que les amortissements font plus que compenser les nouveaux investissements. Ces immobilisations concernent des logiciels à usage interne, développés par et pour l'entreprise. Conformément à la législation comptable et à nos règles d'évaluation, la Sabam acte les coûts pour ces logiciels dans les immobilisations amortissables depuis 1996.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 figurent également dans cette rubrique, les coûts des entreprises de consultance informatique, dans le cadre de projets visant à développer des logiciels à usage interne. Il en va de même pour les progiciels.

Les **immobilisations corporelles** augmentent de 1%, essentiellement en raison de l'achat de nouvelles voitures de société.

Les **immobilisations financières** restent au même niveau qu'en 2015.

#### Actifs circulants

Les **créances** à un an au plus sont principalement composées de créances de TVA.

Le repli s'explique par la diminution d'une créance relative aux pouvoirs publics.

#### Placements et liquidités :

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
PLACEMENTS (en €)	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	(1)-(2)	(4)/(2)
Parts droits d'auteur	-	-	11.215.050	-	0%
Parts Fonds social	-	-	59.102	-	0%
Obligations droits d'auteur	126.876.387	120.571.011	110.697.655	6.305.377	5%
Obligations Fonds social	62.579.943	62.616.406	58.628.192	-36.463	0%
<b>Total (1)</b>	<b>189.456.330</b>	<b>183.187.417</b>	<b>180.599.999</b>	<b>6.268.913</b>	<b>3%</b>
LIQUIDITÉS (en €)	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	(1)-(2)	(4)/(2)
<b>Droits d'auteur</b>	38.136.636	39.739.181	40.900.423	-1.604.490	-4%
<b>Fonds social</b>	4.894.553	2.213.207	5.391.953	2.681.346	121%
<b>CES</b>	-	113	3.421	-113	-100%
<b>Sabam</b>	7.905.016	5.398.888	-	2.506.128	46%
<b>Total (2)</b>	<b>50.936.205</b>	<b>47.351.389</b>	<b>46.295.797</b>	<b>3.584.816</b>	<b>8%</b>
<b>Total</b>	<b>240.392.535</b>	<b>230.538.806</b>	<b>226.895.796</b>	<b>9.853.729</b>	<b>4%</b>



Les placements financiers augmentent de 3%, principalement au niveau des droits d'auteur investis en obligations. Cette hausse s'explique par de nouveaux investissements en obligations. Le Fonds social reste au même niveau. Les intérêts reçus ne font pas l'objet de nouveaux placements mais sont transférés vers les liquidités.

#### Comptes de régularisation de l'actif

Les charges à reporter et les intérêts à recevoir sont en ligne avec ceux de l'année passée.

## 2. Passif

#### Fonds propres

La légère hausse des fonds propres résulte du paiement des parts sociales des nouveaux membres.

#### Provisions et impôts différés

La baisse est la conséquence d'une provision moins élevée pour les prépensions et d'une reprise nette des provisions pour des dossiers juridiques.

#### Dettes

Les **dettes à plus d'un an** sont essentiellement composées du Fonds social et culturel de la Sabam.

Les **dettes à un an au plus** sont composées de dettes commerciales et de dettes relatives aux impôts, rémunérations et charges sociales.

La baisse de 11% s'explique par le fait que les créances commerciales auprès des fournisseurs diminuent, que des avances sur l'impôt des sociétés ont été payées en 2016 et que la dette de TVA diminue. Par ailleurs, les coûts des éméritats ont drastiquement diminué.

Les **comptes de régularisation** se composent de provisions pour des charges encourues non encore facturées.

### Les dettes relatives aux droits découlant de l'activité de gestion des droits

L'AR du 25 avril 2014 nous impose un schéma comptable comprenant de nouvelles définitions pour les rapports sur les flux financiers des droits d'auteur. Dans le bilan, les droits d'auteur se retrouvent dans la catégorie IXbis, 'Dettes relatives aux droits découlant de l'activité de gestion des droits'. Il s'agit ici de droits qui n'ont pas encore été répartis et de droits qui ont éventuellement déjà été attribués à un bénéficiaire spécifique, mais n'ont pas encore été payés (en raison d'un numéro de compte erroné, d'une somme bloquée, ...). Cette rubrique IXbis doit refléter l'ensemble des droits d'auteur afin de permettre d'établir une distinction claire avec les fonds de fonctionnement de la Sabam en tant que société.

Le schéma IXbis est le suivant, avec les montants y afférents :

DETTES AUX AYANTS DROIT		2016	en % du total
A	Dettes sur droits en attente de perception	41.614.933	18%
B1	Droits perçus à répartir non-réservés	114.409.753	51%
B2	Droits perçus à répartir réservés	21.951.440	10%
B3	Droits perçus à répartir faisant l'objet de contestations	3.555.344	2%
C1	Droits perçus répartis ne faisant pas l'objet de contestations	13.917.863	6%
C2	Droits perçus répartis faisant l'objet de contestations	24.051.864	11%
C3	Droits perçus non-répartissables	296.104	0%
D	Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus	5.552.774	2%
<b>TOTAL</b>		<b>225.350.076</b>	<b>100%</b>

### A. Dettes sur droits en attente de perception

Il s'agit des droits d'auteur facturés jusqu'au 31 décembre 2016 mais qui n'ont pas encore été encaissés.

#### B1. Droits perçus à répartir non-réservés

Il s'agit de droits payés par l'utilisateur à la Sabam mais non encore répartis aux ayants droit, c'est-à-dire non encore attribués sur une base individuelle à un ayant droit.

Ces droits se composent de montants à répartir non réservés par la Sabam et qui ne font pas l'objet d'une contestation. La majeure partie concerne des droits d'exécution musicale. Ils ne peuvent être mis en répartition que l'année suivant la perception, après réception des playlists.

#### B2. Droits perçus à répartir réservés

Il s'agit de montants perçus pour le compte des ayants droit et qui ne peuvent donc être assimilés à des réserves qui font partie des fonds propres de la société de gestion. Concrètement, il peut s'agir par exemple de sommes perçues sur la base d'une gestion collective obligatoire prévue par la loi, afin de faire face aux demandes des non-membres.

#### B3. Droits perçus à répartir faisant l'objet de contestations

Il s'agit des droits d'auteur que la Sabam ne peut encore répartir, par mesure de précaution, en raison d'une contestation avec des utilisateurs de son répertoire.

Suite à l'implémentation de l'AR du 25 avril 2014, ces montants sont maintenant actés dans B3, alors qu'ils étaient autrefois renseignés dans B1.

### C1. Droits perçus répartis ne faisant pas l'objet de contestations

Il s'agit de droits bel et bien attribués mais qui ne peuvent être répartis aux ayants droit ou aux sociétés d'auteurs étrangères. Nous ne disposons pas d'un numéro de compte correct du bénéficiaire, ou encore, l'argent a été attribué à une société d'auteurs étrangère mais la Sabam doit encore recevoir des documents de celle-ci avant de procéder au versement.

### C2. Droits perçus répartis faisant l'objet de contestations

Il s'agit de droits attribués mais qui ne sont pas encore versés suite à une contestation. Les raisons en sont diverses : des litiges entre ayants droit ou encore des problèmes liés à la documentation d'œuvres.

Les montants actés dans C2 ne sont pas comparables aux soldes de 2015. Depuis l'entame de la collaboration avec ICE, des mesures de sécurité sont appliquées, en vertu de quoi l'on acte aujourd'hui davantage dans C2 que dans B2.

ANNÉE BUDGÉTAIRE	31/12/16
2006 et précédentes	3.024.228
2007	687.356
2008	803.306
2009	992.923
2010	995.289
2011	1.301.227
2012	3.099.119
2013	3.104.172
2014	3.767.639
2015	5.692.238
2016	584.368
	<b>24.051.864</b>

Une comparaison d'année en année n'a un sens que si l'on compare B2 et C2 ensemble par année budgétaire. Les droits totaux augmentent de 5 millions € notamment en raison de l'implémentation d'ICE. Les montants jusqu'à 2014 diminuent de 7,5 millions €. Les mesures nécessaires ont été prises afin de régulariser la documentation d'un certain nombre d'œuvres de telle sorte que ces droits puissent être effectivement payés lors d'une prochaine répartition. La Sabam planifie à cet effet une répartition extraordinaire en avril 2017.

### C3. Droits perçus non-répartissables

Conformément à l'art. XI.252§2 CDE (Code de Droit Économique), la Sabam dispose d'un délai de 24 mois pour répartir les droits perçus. La répartition des droits est une matière complexe qui nécessite un travail important. En exécution de l'article XI.264 CDE relatif aux droits définitivement non-attribuables, l'article 41 de notre règlement général a été adapté, après adoption à une majorité de deux tiers par l'assemblée générale de la Sabam.

L'article 41 prévoit que *“les montants perçus qui ne peuvent être attribués aux ayants droit de manière définitive dans un délai de 36 mois après leur première mise en répartition, feront l'objet d'une répartition spécifique annuelle. Les droits définitivement non-répartissables propres à chaque type de répartition seront alloués à tous les ayants droit de la répartition correspondante, au prorata des droits générés durant l'année en cours pour la répartition correspondante.”*

Les droits mentionnés dans la rubrique C3 sont définitivement non-attribuables. Ils seront répartis en 2017, en même temps que des droits considérés comme définitivement non-répartissables, après le travail de recherche nécessaire.

B2+C2			
	2016	2015	DIFFÉRENCE
<2006	3.354.115	3.136.445	217.669
2007	719.460	941.513	-222.053
2008	364.348	607.761	-243.412
2009	2.206.777	2.502.462	-295.685
2010	2.318.100	2.669.253	-351.153
2011	1.831.787	2.478.605	-646.818
2012	3.750.987	7.120.373	-3.369.386
2013	7.372.773	8.937.813	-1.565.039
2014	10.744.541	11.547.275	-802.734
2015	12.084.895	866.693	11.218.202
2016	1.255.523	0	1.255.523
<b>TOTAL</b>	<b>46.003.304</b>	<b>40.808.191</b>	<b>5.195.114</b>

### D. Produits financiers provenant de la gestion des droits perçus

Ces produits financiers doivent encore être versés aux ayants droit. Le montant dans cette rubrique est comparable à celui de l'année passée.

Pour la répartition des **droits non-attribuables**, nous renvoyons au rapport d'EY relatif aux droits d'auteur définitivement non-attribuables.

Le tableau de la rubrique IXbis peut également être subdivisé par type de répartition :

RUBRIQUE	TOTAL (EN €)	EN % DU TOTAL
Belgique droits d'exécution	158.934.753	71%
Etranger droits d'exécution	5.165.025	2%
Central licensing	177.540	0%
Concerts qualifiés	693.685	0%
Arts visuels	2.709.288	1%
Droit de prêt	706.763	0%
Littérature	64.235	0%
Droits de reproduction mécanique Belgique	11.296.215	5%
Droits de reproduction mécanique en provenance de l'étranger	2.222.840	1%
On-line	5.444.930	2%
Reprographie	3.925.730	2%
Unisono - Simim	2.663.522	1%
Arts de la scène	1.879.870	1%
Copie privée	9.303.818	4%
Fonds d'assurance interne	395.120	0%
C1 droits répartis en attente de paiement	13.917.863	6%
Droits perçus non-répartissables	296.104	0%
Produits financiers	5.552.774	2%
<b>Total</b>	<b>225.350.076</b>	<b>100%</b>

71% des droits IXbis sont des droits d'exécution belges. La catégorie C1 droits répartis en attente de paiement sont des fonds déjà attribués aux bénéficiaires mais non encore payés.

### Aperçu de la répartition des droits perçus

ANNÉE BUDGÉTAIRE	MONTANT À RÉPARTIR	MONTANT NET RÉPARTI 2016	MONTANT NET RÉPARTI 2015	MONTANT NET RÉPARTI 2014	MONTANT NET RÉPARTI < 2014	FONDS SOCIAL	% RÉPARTI EN 2016	% RÉPARTI EN 2015
<2013		8.470.056	29.833.980	28.306.467				
2013	111.755.245	2.770.414	12.497.656	65.919.956	11.995.956	6.200.907	89%	86%
2014	122.790.083	7.540.897	71.898.761	16.308.607		7.041.643	84%	78%
2015	131.038.938	71.186.343	17.898.247			8.977.149	75%	21%
2016	125.030.407	16.792.278				7.127.899	19%	
		106.759.989	132.128.644	110.535.031				

Les droits de 2014 ont été répartis à 84% et ceux de 2015 à 75%. Ce chiffre est inférieur aux pourcentages de répartition des années précédentes, notamment en raison de la hausse des C2 comme évoqué supra.

## 5.3. Compte de résultats de la Sabam

### 5.3.1. Le compte de résultats en chiffres

COMPTE DE RESULTATS		CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>Ventes et prestations</b>		<b>70/74</b>	<b>36.443.874</b>	<b>34.780.437</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	30.788.066	30.229.148
En cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)		71	0	0
Production immobilisée		72	1.925.265	968.183
Autres produits d'exploitation	6.10	74	3.730.543	3.583.106
<i>Total Autres produits d'exploitation</i>		74	1.102.270	1.295.206
<i>Participation des ayants droit à la contribution au fonds organique (-)</i>		744.1.	346.190	287.364
<i>Participation des ayants droit aux fins sociales, culturelles ou éducatives (-)</i>		744.2.	2.282.083	2.000.536
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
<b>Coût des ventes et des prestations (-)</b>		<b>60/64</b>	<b>-36.032.129</b>	<b>-34.580.437</b>
Approvisionnements et marchandises		60	0	0
<i>Achats</i>		600/8	0	0
<i>Variation des stocks (augmentation -, réduction +)</i>		609	0	0
Services et biens divers		61	7.338.027	6.466.608
Rémunérations, charges sociales et pensions	6.10	62	22.347.220	22.725.500
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	4.430.447	3.894.066
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : (dotations +, reprises -)		631/4	0	0
Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	6.10	635/7	-780.394	-588.763
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	2.405.794	2.083.026
<i>Total Autres charges d'exploitation</i>		646/8	488.574	483.680
<i>Contribution au fonds organique (-)</i>		643	346.190	287.364
<i>Fins sociales, culturelles ou éducatives (-)</i>		644	1.571.030	1.311.982
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649	0	0
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	291.035	
<b>Bénéfice d'exploitation (+)</b>		<b>70/64</b>	<b>411.745</b>	<b>200.000</b>
<b>Perte d'exploitation (-)</b>		<b>64/70</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Produits financiers résultant du placement pour compte propre</b>		<b>75</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total produits financiers</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Produits financiers récurrents</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
Produits des immobilisations financières		750	0	0
Produits des actifs circulants		751	0	0
Autres produits financiers	6.11	752/9	0	0
<b>Produits financiers non récurrents</b>	6.12	76B	0	0
<b>Produits financiers résultant du placement pour le compte des ayants droit (-)</b>	6.13. bis	751.2.	0	0
Intérêts			0	0
Autres produits financiers			0	0



COMPTE DE RESULTATS		CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>Charges financières résultant des activités pour compte propre</b>	<b>6.11</b>	<b>65</b>	<b>-11.745</b>	<b>0</b>
<b>Total charges financières</b>			<b>-11.745</b>	<b>0</b>
<b>Charges financières récurrentes</b>			<b>-11.745</b>	<b>0</b>
Charges des dettes		650.1.		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E (dotations +, reprises -)		651.1.	0	0
Autres charges financières		652.1./9.1.	-11.745	0
<b>Charges financières non récurrentes</b>	<b>6.12</b>			
<b>Charges financières résultant des activités pour le compte des ayants droit (-)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
Charges des dettes		650.2.	0	0
Réductions de valeurs sur actifs circulants autres que ceux visés sub II E.				
Dotations (reprises)		651.2	0	0
Autres charges financières		652.2./9.2	0	0
<b>Bénéfice courant avant impôts (+)</b>		<b>70/65</b>	<b>400.000</b>	<b>200.000</b>
<b>Perte courante avant impôts (-)</b>		<b>65/70</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Bénéfice de l'exercice, avant impôts (+)</b>		<b>70/66</b>	<b>400.000</b>	<b>200.000</b>
<b>Perte de l'exercice, avant impôts (-)</b>		<b>66/70</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés (+)</b>		<b>780</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Transfert aux impôts différés (-)</b>		<b>680</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>6.13</b>	<b>67/77</b>	<b>-400.000</b>	<b>-200.000</b>
Impôts (-)		670/3	-400.000	-200.000
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales (+)		77	0	0
<b>Bénéfice de l'exercice (+)</b>		<b>70/67</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Perte de l'exercice (-)</b>		<b>67/70</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées (+)</b>		<b>789</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Transfert aux réserves immunisées (-)</b>		<b>689</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Bénéfice de l'exercice à affecter (+)</b>		<b>70/67</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Perte de l'exercice à affecter (-)</b>		<b>67/70</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION</b>			
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>9906</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	0	0
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	0	0
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	<b>791/2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
sur le capital et les primes d'émission	791	0	0
sur les réserves	792	0	0
<b>Affectations aux capitaux propres</b>	<b>691/2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
au capital et aux primes d'émission	691	0	0
à la réserve légale	6920	0	0
aux autres réserves	6921	0	0
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(14)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>	<b>794</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Bénéfice à distribuer</b>	<b>694/6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Rémunération du capital	694	0	0
Administrateurs ou gérants	695	0	0
Autres allocataires	696	0	0
<b>AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS AYANTS DROIT</b>			
<b>Transferts et imputations des produits financiers et des charges résultant des activités pour le compte des ayants droit</b>		<b>5.288.852</b>	<b>9.659.580</b>
* Transfert des produits financiers résultant du placement pour le compte des ayants droit aux dettes sur droits résultant de l'activité de gestion (-)		7.662.457	14.892.596
* Imputation des charges financières résultant du placement pour le compte des ayants droit sur les droits perçus à répartir (+)		-2.373.605	-5.233.016
* Imputation de la contribution au fonds organique sur les droits perçus à répartir			
<i>Dotations</i>		346.190	287.364
<i>Utilisations</i>		-346.190	-287.364
* Imputation des charges à des fins sociales, culturelles et éducatives pour le compte des ayants droit sur les droits perçus à répartir			
<i>Dotations</i>		2.282.083	2.000.536
<i>Utilisations et/ou reprise</i>		-2.282.083	-2.000.536

### 5.3.2. Commentaires relatifs au compte de résultats

A la Sabam, le chiffre d'affaires est constitué des commissions nécessaires pour couvrir les coûts.

#### Produits d'exploitation

##### **Le chiffre d'affaires**

Suite à la loi du 10 décembre 2009 et à l'AR du 25 avril 2014 relatifs à l'organisation administrative et comptable, au contrôle interne, à la comptabilité et aux comptes annuels des sociétés de gestion des droits d'auteur et des droits voisins, ainsi qu'aux informations qu'elles doivent fournir, le chiffre d'affaires est désormais exclusivement composé des commissions et non plus des droits d'auteur facturés.

##### **Production immobilisée**

Le développement de logiciels implique une acquisition d'expertise et peut être acté comme tel. Les coûts intégrés sous les actifs s'élèvent à 1.925.265 € en frais de rémunération et de consultance IT. Ils doivent être amortis conformément au plan établi par le conseil d'administration. Les frais de rémunération et de consultance en question concernent le service développement du département informatique ainsi que les frais de personnel du département PMO<sup>2</sup>. L'augmentation s'explique par le fait que les frais de consultance IT sont désormais activés via la production immobilisée. L'année précédente, ces frais étaient directement actés comme un investissement, sous la rubrique Immobilisations incorporelles. Voir également l'explication sous "Services et biens divers".

##### **Autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation se composent essentiellement de la récupération de coûts auprès de sociétés d'assurances, du personnel, de clients (frais de rappel et frais d'avocats et d'huissiers), et de coûts récupérés auprès du Fonds social et culturel.

La hausse des autres produits d'exploitation est majoritairement la conséquence d'une dépense supplémentaire de Sabam For Culture qui est récupérée sur le Fonds social via d'autres produits d'exploitation.

2 PMO: Project Management Office

## Frais d'exploitation

### Services et biens divers

(en €)	2016	2015	2014	DIFFÉRENCE 2016-2015	DIFFÉRENCE EN %
<b>Services et biens divers</b>	<b>7.338.027</b>	<b>6.466.608</b>	<b>7.599.039</b>	<b>871.419</b>	<b>13,5%</b>
Charges locatives	765	2.444	225	-1.679	-68,7 %
Entretien et réparations	1.241.386	1.310.128	1.038.365	-68.742	-5,2%
Eau, électricité et chauffage	134.384	137.407	130.345	-3.023	-2,2%
Fournitures, abonnements et programmation	435.664	431.238	461.974	4.426	1,0%
Honoraires et indemnités	2.420.122	1.735.227	2.606.540	684.895	39,5%
<i>Avocats</i>	845.977	617.881	1.346.078	228.096	36,9%
<i>Autres honoraires et indemnités</i>	1.574.145	1.117.346	1.260.462	456.799	40,9%
Assurances	92.979	99.637	113.866	-6.658	-6,7%
Expédition et télécommunication	526.133	490.773	499.155	35.360	7,2%
Frais de voyage	92.144	74.337	78.622	17.807	24,0%
Autres frais de représentation	396.562	454.453	491.042	-57.891	-12,7%
Société	1.968.667	1.326.964	1.032.793	641.703	48,4%
Eméritats administrateurs	29.220	404.000	1.146.112	-374.780	- 92,8 %

Les coûts liés aux consultants IT sont désormais d'abord actés dans les services et biens divers et sont ensuite activés via les productions immobilisées. L'année précédente, les coûts des consultants IT étaient activés directement. La hausse dans les services et biens divers doit donc être prise en compte en même temps que la hausse des productions immobilisées. Ces deux mouvements se compensent presque intégralement. Sur une base comparable, les services et biens divers ont donc légèrement diminué en 2016.

La rubrique services et bien divers se compose des rubriques suivantes :

#### Charges locatives et frais d'entretien

En légère baisse suite à des économies sur les frais d'entretien des logiciels, partiellement atténuée par des analyses et des études concernant le bâtiment.

#### Eau, électricité et chauffage

En baisse grâce à diverses économies.

#### Fournitures, abonnements et programmation

Il s'agit essentiellement des cotisations à des organisations internationales.

#### Honoraires et indemnités

La hausse s'explique principalement par des frais d'avocats plus élevés dans des dossiers d'encaissement ainsi que par des frais liés aux services de documentation proposés par ICE.

#### Assurances

La baisse résulte principalement d'économies sur les assurances auto, suite à des négociations avec le courtier et à la réduction du parc automobile.

#### Expédition et télécommunication

La hausse est due à des frais d'Internet et de GSM plus élevés, liés au développement du télétravail et à une augmentation des frais d'expédition.

#### Frais de voyage

Les frais d'hôtel sont dorénavant actés dans les frais de voyage. Ils étaient actés l'année précédente dans les autres frais de représentation. Tenant compte de ceci, les frais de voyage régressent de 7%.

#### Autres frais de représentation

Ces frais baissent étant donné que les frais d'hôtel sont désormais actés au niveau des frais de voyage.

#### Frais de société

Comme décrit ci-dessus, nous devons tenir compte des productions immobilisées pour comparer les coûts. Sur une base comparable, les coûts régressent de 315K € par rapport à 2015. Notons une baisse en consultants IT (151K €) ainsi que des frais moins élevés pour les stagiaires IT, managers intérimaires et autres, et autre main-d'œuvre temporaire (158K €).

#### Eméritats administrateurs

L'assemblée générale du 23 mai 2016 a décidé de mettre un terme définitif au système des éméritats à la fin de l'année. Grâce au nouveau règlement, ces coûts ont été réduits d'une façon drastique.

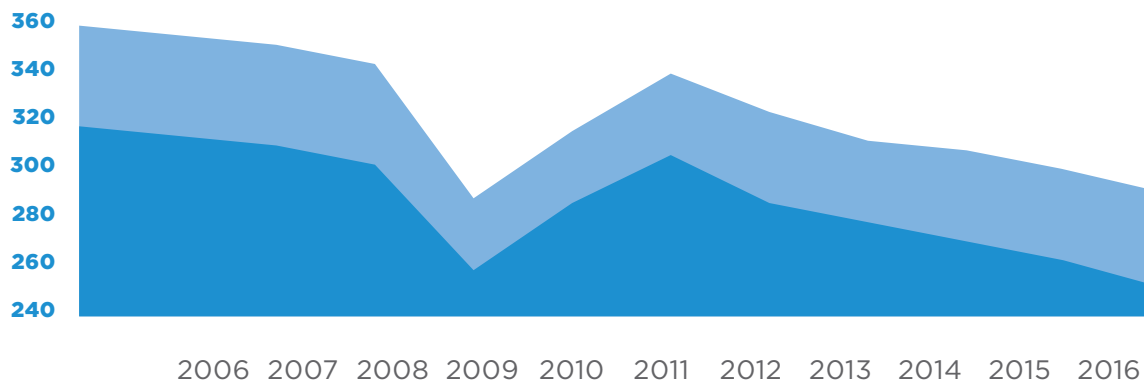
#### Rémunérations, charges sociales et pensions

Les rémunérations, charges sociales et pensions constituent 73% des charges opérationnelles brutes. Ces charges diminuent de 2%, principalement suite à la réduction de l'effectif.

L'effectif se compose de 254,1 équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre, soit une baisse de près de 4%.

Pour plus de détails, nous nous référons au point 5.5.11. 'résultats d'exploitation'.

## Évolution des effectifs



<b>Unités</b>	358	352	346	291	318	340	324	314	310	302	290
<b>ETP</b>	316,5	312,6	303,5	260,1	289,5	308,3	290,3	278,3	271,3	265,7	254,1

## Amortissements

L'augmentation peut être attribuée à l'implémentation du projet ICE dont les amortissements débutent en 2016.

(en €)	2016	2015	2014	DIFFÉRENCE 2016-2015	DIFFÉRENCE EN %
Restructuration	319.595	252.506	21.042	67.088	27%
Recherche et développement / logiciels	3.143.051	2.623.967	2.248.138	519.084	20%
Bâtiment	73.129	73.129	73.129	0	0%
Installations	89.422	97.789	105.277	-8.367	-9%
Travaux de rénovation	257.745	284.824	298.318	-27.079	-10%
Mobilier	20.116	27.765	36.922	-7.649	-28%
Matériel de bureau	479	479	271	0	0%
Hardware	299.407	297.630	294.636	1.777	1%
GSM et accessoires	5.723	7.444	6.550	-1.721	-23%
Voitures	221.781	228.533	293.129	-6.752	-3%
<b>Total</b>	<b>4.430.447</b>	<b>3.894.066</b>	<b>3.377.410</b>	<b>536.381</b>	<b>14%</b>



### Provisions pour risques et charges

Il y a une reprise nette des provisions dans l'ensemble des 3 catégories : indemnités de licenciement, prépensions et dossiers juridiques.

(en €)	2016	2015	2014	DIFFÉRENCE 2016-2015
Reprise provision nette indemnités de licenciement	-238.708	238.708	-162.891	-477.416
Reprise provision nette prépensions	-238.324	-615.257	-769.101	376.934
Reprise provision nette dossiers juridique	-303.363	-212.215	-167.500	-91.148
<b>Total</b>	<b>-780.394</b>	<b>-588.764</b>	<b>-1.099.491</b>	<b>-191.630</b>

### Autres charges d'exploitation

La hausse est principalement due à des dépenses plus élevées pour Sabam For Culture et à une contribution plus élevée au SPF Economie.

(en €)	2016	2015	2014	DIFFÉRENCE 2016-2015	DIFFÉRENCE EN %
Impôts sur voitures	29.922	22.283	24.514	7.639	34%
Précompte immobilier bâtiment	268.228	240.312	239.509	27.916	12%
Impôts communaux	89.234	91.515	76.739	-2.281	-2%
Impôts régionaux	69.689	71.808	72.339	-2.119	-3%
Contribution au SPF Economie	346.190	287.364	232.575	58.826	20%
Autres coûts divers	31.501	57.762	25.435	-26.261	-45%
Dépenses sociales, culturelles et éducatives	1.571.030	1.311.982	1.314.661	259.048	20%
<b>TOTAL</b>	<b>2.405.794</b>	<b>2.083.026</b>	<b>1.985.772</b>	<b>322.768</b>	<b>15%</b>

## Résultats financiers

RÉSULTATS FINANCIERS NETS (en €)	1 2016	2 2015	3 2014	DIFFÉRENCE 2016-2015	DIFFÉRENCE EN %
<b>Produits financiers Droits d'auteur</b>					
Intérêts	3.712.143	4.336.718	4.699.988	-624.575	-14%
Plus-values	1.522.335	5.068.448	2.099.222	-3.546.113	-70%
Autres produits financiers	18.076	127.943	1.259.196	-109.867	-86%
<b>Total</b>	<b>5.252.554</b>	<b>9.533.109</b>	<b>8.058.406</b>	<b>-4.280.555</b>	<b>-45%</b>
Charges financières et réd.val.actuarielle	-1.583.722	-3.905.493	-2.366.378	2.321.771	-59%
<b>Résultat financier net SABAM</b>	<b>3.668.832</b>	<b>5.627.616</b>	<b>5.692.028</b>	<b>-1.958.784</b>	<b>-35%</b>
<b>Produits financiers Fonds social</b>					
Intérêts	1.845.031	2.653.847	2.154.895	-808.816	-30%
Plus-values	564.872	2.704.405	20.778	-2.139.533	-79%
Autres produits financiers	0	1.235	3.675	-1.235	-100%
<b>Total</b>	<b>2.409.903</b>	<b>5.359.487</b>	<b>2.179.348</b>	<b>-2.949.584</b>	<b>-55%</b>
Charges financières et réd.val.actuarielle	-789.883	-1.327.523	-641.196	537.640	-40%
<b>Résultat financier net Fonds social</b>	<b>1.620.020</b>	<b>4.031.965</b>	<b>1.538.152</b>	<b>-2.411.945</b>	<b>-60%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5.288.852</b>	<b>9.659.580</b>	<b>7.230.180</b>	<b>-4.370.728</b>	<b>-45%</b>

Les résultats financiers pour les auteurs et le Fonds social sont inférieurs aux chiffres des années précédentes. Ceci est dû à des intérêts très faibles en raison de la politique menée par la Banque Centrale européenne. La BCE maintient pour l'instant sa politique. A court terme, les prévisions concernant les intérêts ne sont donc pas optimistes.

D'autre part, les plus-values réalisées sur les ventes d'obligations sont en baisse. Moins d'obligations ont été vendues car les nouvelles obligations génèrent un rendement très bas.

Les résultats financiers nets des comptes de la Sabam s'élèvent à -12K € (frais bancaires).

### Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat augmentent du fait qu'il n'y a plus de pertes reportées.

### Commissions

L'article XI. 252 §3 du code de droit économique stipule que :

*“Les sociétés de gestion veillent à ce que les charges directes et indirectes liées, au cours d'un exercice donné, aux services de gestion qu'elles prestent pour le compte des ayants droit correspondent aux charges qu'aurait supportées une société de gestion normalement prudente et diligente et s'élèvent à moins de quinze pour cent de la moyenne des droits perçus au cours des trois derniers exercices.*

(...)

Conformément au calcul du SPF Economie, le pourcentage net coûts/perception est de 20,2%.

	2016	2015	2014
Perceptions	152.149.642	156.381.744	150.883.893
Moyenne	153.138.426		
<b>Total</b>	<b>30.788.067</b>		
<b>En % des perceptions</b>	<b>20,2%</b>		

Le plan stratégique prévoit une baisse des coûts à terme. Toutefois, dans l'avenir proche, les investissements dans la transformation digitale et le support front-office à nos membres et clients se poursuivront. Le pourcentage de coûts de 15% est un objectif à long terme. Il ne se fera pas au détriment de nos services et de notre compétitivité nationale et internationale.

Si nous faisons un calcul selon les critères internationaux habituellement appliqués pour une comparaison avec les sociétés d'auteurs étrangères, la Sabam obtient un pourcentage de coûts/perception de 14,5%. Le calcul déduit des coûts les produits financiers et les droits définitivement non-attribuables, d'où un pourcentage inférieur mais comparable sur le plan international.

## 5.4. Dépenses effectuées à des fins sociales, culturelles et éducatives

### 5.4.1. Financement

Les retenues de maximum 10% effectuées, selon l'article 49 des statuts, sur les droits d'exécution constituent la source de financement pour les dépenses sociales, culturelles et éducatives.

La retenue s'effectue au moment de la répartition des droits. Ces retenues s'élèvent à 7.127.899 € contre 8.977.148 € en 2015, soit une baisse de 20,6%.

#### Situation financière du Fonds social et culturel

SOLDE INITIAL	MONTANTS (en €)
	66.672.953
VERSEMENTS	MONTANTS (en €)
Versements ancien règlement (637 associés)	-2.442.699
Versements nouveau règlement (783 associés)	-2.450.276
<b>TOTAL VERSEMENTS</b>	<b>-4.892.971</b>
ATTRIBUTIONS	MONTANTS (en €)
Retenue (article 49 des statuts)	7.127.899
Résultat financier net	1.620.020
Charges du Fonds social : activités culturelles et éducatives	-2.061.969
Charges du Fonds social : activités sociales	-220.115
<b>Total attributions</b>	<b>6.465.835</b>
SOLDE FINAL	MONTANTS (en €)
	68.245.813

L'exercice du Fonds social se clôture sur un résultat positif de 1,6 million €, lequel a été ajouté aux réserves de droits.

Le solde final du Fonds social et culturel s'élèvent à un peu plus de 68,2 millions € au 31 décembre 2016. Ces fonds doivent être comparés aux obligations du Fonds social, à la fois pour l'ancien règlement (= CES), le règlement transitoire et le nouveau règlement (= Fonds social). Les obligations du Fonds social sont des droits d'auteur attribués individuellement :

un euro retenu chez un ayant droit est réparti à terme au même ayant droit. A ces droits s'ajoute encore chaque année une part bénéficiaire qui requiert une décision annuelle du conseil d'administration. Les obligations de l'ancien règlement et du règlement transitoire sont établies par des calculs actuariels.

Ces obligations représentent au 31 décembre 2016 un montant de 69,1 millions €. Le déficit budgétaire est par conséquent de 0,9 million € (fin 2016) par rapport à 1,7 million € fin 2015.

### 5.4.2. Dépenses liées aux activités culturelles et éducatives

Les activités culturelles et éducatives s'élèvent à 2.061.969 €, soit une hausse de 15%.

ACTIVITÉS CULTURELLES OU ÉDUCATIVES (en €)	2016	2015	2014
<b>A. COMMUNICATION CORPORATE SABAM</b>	<b>292.346</b>	<b>286.579</b>	<b>317.294</b>
Partenariat-sponsoring	0	31.600	13.500
Site web	8.063	15.108	7.699
Bourses et expositions	20.791	43.449	29.558
Organisation événements	125.776	50.605	73.907
Promotion culturelle	60.017	69.532	14.662
Imprimés	37.670	25.890	33.529
Reportages photo et vidéo	37.803	25.147	25.803
Matériel de promotion	2.226	810	9.535
Prix SABAM	0	19.688	17.921
Prix divers	0	4.750	2.500
SABAM Magazine	0	0	88.680
<b>B. COMMISSION CULTURE</b>	<b>1.278.684</b>	<b>1.025.403</b>	<b>997.367</b>
<b>C. FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>490.939</b>	<b>478.148</b>	<b>469.702</b>
<b>TOTAL (A + B + C)</b>	<b>2.061.969</b>	<b>1.790.130</b>	<b>1.784.363</b>

Les dépenses liées aux activités culturelles et éducatives sont détaillées au chapitre 4 consacré à Sabam For Culture.

### 5.4.3. Dépenses liées aux activités sociales

Les dépenses des activités sociales sont subdivisées en deux groupes :

- les paiements de droits d'auteur différés aux ayants droit ;
- les charges pour la gestion des droits d'activités sociales.

#### a) Paiements de droits d'auteur différés aux ayants droit

Deux systèmes coexistent : l'ancien, la CES de la Sabam, et le nouveau, le Fonds social de la Sabam, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Le premier est un régime non-individualisé, en phase d'extinction, basé sur la répartition, où les recettes ne sont pas égales aux dépenses. Le second est une capitalisation individualisée (IN = OUT).

#### • Ancien système : asbl CES de la Sabam – définitivement liquidée le 4 octobre 2016

Le nombre de bénéficiaires dans le groupe fermé relevant encore de l'application de l'ancien règlement de la CES de la Sabam continue de diminuer, passant de 673 à 637 (383 associés ordinaires et 254 époux survivants).

Les dépenses liées à la poursuite de l'application de l'ancien règlement s'élèvent à 2.442.699 €, soit une baisse de 2%. En 2015 elles s'élevaient encore à 2.503.898 €.

#### • Nouveau système : Fonds social de la Sabam

Depuis 2009, les droits d'auteur différés sont payés directement par la Sabam.

804 bénéficiaires reçoivent des droits d'auteur différés selon les dispositions du nouveau règlement, alors qu'ils étaient 783 en 2015. Il s'agit d'associés ordinaires, de collaborateurs de sociétés d'édition, d'héritiers d'associés ordinaires décédés qui tombent sous l'application du nouveau système et de bénéficiaires ayant perdu leur qualité d'associé de la Sabam.

Au total, un montant de 2.450.276 € est réparti aux bénéficiaires du nouveau règlement, y compris les parts bénéficiaires et les compensations. Le total des versements s'élevait en 2015 à 2.223.183 €. La hausse de 10% est surtout imputable à un plus grand nombre de versements de capitaux et de compensations. 60 bénéficiaires ont opté pour un retrait anticipé, soit un montant total de 397.965 € (en 2015 : 62 bénéficiaires pour un montant total de 367.147 €).

#### b) Charges pour la gestion des droits des activités sociales

En 2016, ces charges s'élèvent à 220.115 €, ventilées comme suit :

- honoraires (actuaire) : 35.000 € ;
- frais de personnel : 185.115 €.



#### 5.4.4. Situation financière de l'asbl CES

L'asbl CES a définitivement été liquidée le 4 octobre 2016.

Les moyens disponibles sur les comptes à vue de l'asbl s'élevaient à 113 €. Ils ont été utilisés pour payer les frais de clôture des comptes, définitivement clôturés en novembre 2016.

### 5.5. Annexes aux comptes annuels au 31 décembre 2016

#### 5.5.1. Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation ont été fixées conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

##### 1. Frais de restructuration

Les frais de restructuration sont activés et sont évalués à la valeur d'acquisition moins les amortissements cumulés qui sont déterminés comme suit.

LIBELLÉ	MÉTHODE LINÉAIRE	TAUX D'AMORTISSEMENT
Frais de restructuration	X	20 % - 33 % par an

Les frais de restructuration sont les coûts causés par une modification radicale dans la structure et l'organisation de l'entreprise dans le but d'assurer la rentabilité et la continuité de l'entreprise. Ces coûts concernent les prévisions consécutives à la sous-traitance du service documentation à ICE, ainsi qu'une restructuration du comité de direction.

##### 2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au prix d'acquisition moins les amortissements cumulés qui sont déterminés comme suit.

LIBELLÉ	MÉTHODE LINÉAIRE	TAUX D'AMORTISSEMENT
Logiciels	X	20 % - 33 % par an
Recherche et développement	X	33 % par an
ERP (Oracle Finance)	X	10 % par an

La rubrique "recherche et développement" concerne des logiciels développés par l'entreprise même pour un usage interne.

Conformément à la législation comptable, les coûts pour les logiciels développés au sein de l'entreprise pour un usage interne sont intégrés dans les immobilisations.

La création de logiciels représente une acquisition d'expertise et peut donc être actée en tant que telle. Les frais de rémunération du service développement au département informatique et ceux du département PMO sont ainsi partiellement activés.

### 3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition moins les amortissements cumulés qui sont définis comme suit.

LIBELLÉ	MÉTHODE LINÉAIRE	BASE NON-RÉÉVALUÉE	TAUX D'AMORTISSEMENT	
			Minimum	Maximum
Mobilier	X	X	10 %	20 %
Hardware	X	X	10 %	33 %
Établissement et installations	X	X	5 %	10 %
Bâtiment	X	X	1 %	1 %
Matériel roulant	X	X	20 %	25 %
Leasing	X	X	20 %	20 %

La première année d'amortissement est comptabilisée prorata temporis.

### 4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au prix d'acquisition ou à la valeur sur le marché lorsque celle-ci est inférieure.

### 5. Créances à plus d'un an

Les créances qui n'ont pas été matérialisées en titres à revenu fixe sont exprimées à l'actif à leur valeur nominale.

### 6. Créances à maximum un an

Les créances (créances commerciales et autres créances, non représentées par des titres à taux fixe) sont évaluées à leur valeur nominale. La créance entière est placée dans un groupe distinct, à savoir "créances douteuses" (il s'agit de la valeur nominale totale) s'il existe, pour une partie ou pour l'intégralité, une incertitude quant au paiement. Une réduction de valeur sur créances douteuses est actée pour autant qu'une perte sur les créances soit probable. L'impact de celle-ci est repris, dans le compte

de résultats, sous autres frais d'exploitation. En dérogation à l'article 68 A.R. Code Soc., visant à annuler l'impact sur les commissions, ce coût est toutefois repris et acté comme une diminution des dettes sur droits en attente de perception. Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale.

### 7. Placements financiers

Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur nominale.

Les titres à revenu fixe sont évalués par rapport à leur valeur de remboursement. Ceci signifie que si la valeur d'acquisition diffère de la valeur de remboursement, la différence entre les deux est prise pro rata temporis dans le résultat pour la durée restante des titres en tant que composante de l'intérêt produit par ces titres et, selon le cas, elle est ajoutée à ou déduite de la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats se fait sur une base actualisée.

### 8. Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

## 9. Comptes de régularisation de l'actif et du passif

### Comptes de régularisation de l'actif

Sont actés sous cette rubrique les avances aux fournisseurs. Sont également actés ici des produits acquis. Une autre composante de ces comptes est constituée par les intérêts acquis et divers autres produits réalisés au cours de l'exercice.

### Comptes de régularisation du passif

Il s'agit ici principalement d'une provision pour des frais encourus au cours de cet exercice mais pour lesquels la facture n'a pas encore été reçue.

## 10. Capital

Le capital a été constitué en EUR. La valeur correspond aux parts sociales versées.

## 11. Réserves

Les réserves sont constituées statutairement et sont évaluées à leur valeur nominale.

## 12. Provisions pour risques et charges

Les provisions visent clairement à couvrir les pertes et coûts décrits qui sont probables ou certains à la date de clôture du bilan, mais dont le montant n'est pas encore défini.

Les provisions pour pensions et engagements similaires sont évaluées chaque année au moyen d'un calcul actuariel et tiennent compte du risque de mortalité et de l'intérêt.

## 13. Dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

## 14. Dettes à maximum un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. La valeur nominale ne comporte pas d'intérêt.

## 15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est acté à sa valeur nominale et lorsque celui-ci a été réalisé en respectant le principe général de prudence. La Sabam compte

dans le chiffre d'affaires ses commissions sur les droits d'auteur et les droits voisins. Ces commissions sont prises au plus tôt au moment de la facturation.

## 16. Production immobilisée

Conformément à la législation comptable, les coûts pour les logiciels développés au sein de l'entreprise pour un usage interne sont intégrés dans les immobilisations. La création de logiciels représente une acquisition d'expertise et peut donc être actée en tant que telle. Les frais de rémunération du service développement au département informatique et ceux du département PMO sont ainsi partiellement activés. Les frais pour les consultants externes comptabilisés en services et biens divers sont partiellement activés via la production immobilisée.

## 17. Résultats financiers

Les résultats financiers des placements à terme et de portefeuille ont été actés à l'échéance. Le montant des intérêts courus mais non encore échus est prévu au moyen des comptes de régularisation de l'actif "Produits acquis". Suite à l'implémentation de l'AR du 25 avril 2014, les produits et les coûts financiers reviennent intégralement aux ayants droit et ils ne sont plus repris dans le compte de résultats de la Sabam.

## 18. Engagements de la Sabam vis-à-vis du personnel et des administrateurs

La Sabam a des engagements de pension extralégale vis-à-vis des membres de son personnel et de ses administrateurs bénéficiant d'un éméritat. Ces montants sont payés via une assurance-groupe externe. Un éventuel sous-financement des réserves doit être couvert par la Sabam.

## 19. Devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont actées au taux de change valant à la date de la transaction.

L'actif et le passif monétaires en devises étrangères sont convertis au cours de clôture à la date du bilan. Les profits et les pertes découlant de transactions en devises étrangères et de la conversion d'actifs et passifs monétaires en devises étrangères, sont repris dans le compte de résultats.

### 5.5.2. État des frais d'établissement

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>20P</b>	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.391.513</b>
<b>Mutations de l'exercice:</b>			
Nouveaux frais de l'exercice	8002	0	
Amortissements	8003	-319.595	
Autres (+)/(-)	8004	0	
<b>Valeur comptable au terme de l'exercice</b>	<b>(20)</b>	<b>1.071.918</b>	
<b>Dont</b>			
Frais de constitution ou d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement	200/2	0	
Frais de restructuration	204	0	

### 5.5.3. État des immobilisations incorporelles

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>Frais de recherche et développement</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8051P</b>	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>31.760.533</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	2.889.946	
Cessions et désaffectations	8003	-345.229	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8004	0	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8051</b>	<b>34.305.250</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8121P</b>		<b>24.149.975</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8071	3.143.051	
Repris car excédentaires	8081	0	
Acquis de tiers	8091	0	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101	0	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111	0	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8121</b>	<b>27.293.026</b>	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>210</b>	<b>7.012.224</b>	

### 5.5.4. État des immobilisations corporelles

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8191P</b>	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>8.065.721</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	0	
Cessions et désaffectations	8171	0	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8191</b>	<b>8.065.721</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8251P</b>	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>0</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8211	0	
Acquis de tiers	8221		
Annulés	8231		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8251</b>	<b>0</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8321P</b>		<b>4.972.744</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	73.129	
Repris car excédentaires	8281	0	
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à l'autre	8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8321</b>	<b>5.045.873</b>	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>(22)</b>	<b>3.019.848</b>	
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8192P</b>	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>6.308.224</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	43.445	
Cessions et désaffectations	8172	0	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8192</b>	<b>6.351.669</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8252P</b>	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>0</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8212	0	
Acquis de tiers	8222		
Annulés	8232		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8252</b>	<b>0</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8322P</b>		<b>4.031.849</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8272	347.166	
Repris car excédentaires	8282	0	
Acquis de tiers	8292	0	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	0	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	0	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8322</b>	<b>4.379.015</b>	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>(23)</b>	<b>1.972.654</b>	

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8193P</b>	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>5.293.335</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	1.008.685	
Cessions et désaffectations	8173	-386.410	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	0	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8193</b>	<b>5.915.610</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8253P</b>	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>0</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8213	0	
Acquis de tiers	8223	0	
Annulés	8233	0	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243	0	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8253</b>	<b>0</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8323P</b>		<b>4.429.632</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	547.506	
Repris car excédentaires	8283	0	
Acquis de tiers	8293	0	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	-356.309	
Transférés d'une rubrique à l'autre	8313	0	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8323</b>	<b>4.620.829</b>	
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b>	<b>(24)</b>	<b>1.294.781</b>	

### 5.5.5. État des immobilisations financières

	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>Entreprises liées</b>	<b>112.400</b>	<b>112.400</b>
<b>Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</b>	<b>9.078</b>	<b>9.078</b>
<b>Autres entreprises</b>	<b>26.461</b>	<b>26.461</b>



### 5.5.6. Placements de trésorerie

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS</b>			
<b>Actions et parts</b>	<b>51</b>		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	5681	0	0
Montant non appelé	5682	0	0
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>52</b>	<b>189.456.331</b>	<b>183.187.417</b>
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	5684	189.456.331	183.187.417
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b>	<b>53</b>		
Avec une durée résiduelle ou de préavis		0	0
<i>d'un mois au plus</i>	8686		
<i>de plus d'un mois à un an au plus</i>	8687	0	0
<i>de plus d'un an</i>	8688	0	0
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b>	<b>8689</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 5.5.7. Comptes de régularisation

	EXERCICE
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	
<b>Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important</b>	
Charges à reporter	440.361
Intérêts à recevoir	2.243.620

### 5.5.8. État du capital

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>1. CAPITAL SOCIAL</b>			
<b>a. Capital souscrit</b>			<b>0</b>
Au terme de l'exercice précédent	100P xxxxxxxxxxxxxxxx		6.117.950
Au terme de l'exercice	100	6.146.734	0
<b>Modifications au cours de l'exercice</b>		<b>28.784</b>	<b>639</b>
<b>b. Représentation du capital</b>			
<b>Catégories d'actions</b>			
Actions nominatives avec désignation de valeur nominale		<b>6.146.734</b>	<b>32.461</b>
<b>Actions nominatives</b>	<b>8702</b> xxxxxxxxxxxxxxxx		<b>32.461</b>
Actions dématérialisées	<b>8703</b> xxxxxxxxxxxxxxxx		<b>0</b>
	CODES	MONTANT NON APPELÉ	MONTANT APPELÉ, NON VERSÉ
<b>2. CAPITAL NON LIBÉRÉ</b>			
<b>a. Capital non appelé</b>	<b>101</b>	<b>4.565.464</b>	xxxxxxxxxxxxxx
<b>b. Capital appelé, non versé</b>	<b>8712</b>	xxxxxxxxxxxxxx	
<b>c. Actionnaires redevables de libération</b>			

### 5.5.9. Subdivision du poste 163/5 du passif

	EXERCICE
<b>Ventilation de la rubrique 163/5 du passif</b>	
Provision pour dossiers juridiques	829.923
Autres provisions	348.336

### 5.5.10. État des dettes et comptes de régularisation

	CODES	EXERCICE
<b>VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE</b>		
Autres dettes	8903	68.286.403
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>	<b>8913</b>	<b>68.286.403</b>

	CODES	EXERCICE
<b>DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES</b>		
<b>Impôts (rubrique 450/3 du passif)</b>		
Dettes fiscales échues	9072	0
Dettes fiscales non échues	9073	409.682
Dettes fiscales estimées	450	126.159
<b>Impôts (rubrique 454/9 du passif)</b>		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	0
Autres dettes salariales et sociales	9077	3.052.162

	EXERCICE
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	
<b>Ventilation de la rubrique 492/3 de l'actif si celle-ci représente un montant important</b>	
Charges à imputer	686.770
Produits à reporter	2.449

### 5.5.11. Résultats d'exploitation

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Chiffre d'affaires net</b>			
Ventilation par catégorie d'activité			
<i>Commissions</i>		30.788.066	30.229.148
Ventilation par marché géographique			
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	0	0
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Nombre total à la date de clôture	9086	293	302
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	269,10	275,30
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	396.426	413.182
<b>Frais de personnel</b>			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	15.060.078	14.683.389
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	4.065.349	4.381.760
Primes patronales pour assurances extralégales	622	926.440	866.561
Autres frais de personnel	623	1.699.558	2.100.998
Pensions de retraite et de survie	624	595.795	692.792
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635	-238.324	-615.257
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
<i>Actées</i>	9110	0	0
<i>Reprises</i>	9111	0	0
Sur créances commerciales			
<i>Actées</i>	9112	0	0
<i>Reprises</i>	9113	0	0
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115	503.314	291.170
Utilisations et reprises	9116	1.283.708	879.934
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	458.473	428.621
Autres	641/8	1.947.321	1.652.907
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096	0	0
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	9,82	9,65
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	19.201	18.694
Frais pour l'entreprise	617	1.234.713	1.313.835

### 5.5.12. Relations avec des entreprises liées

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	<b>(280/1)</b>	<b>112.400</b>	<b>112.400</b>
Participations	(280)	112.400	112.400
<b>AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>	<b>9252</b>	<b>9.078</b>	<b>9.078</b>
Participations	9262	9.078	9.078

### 5.5.13. Relations financières avec des administrateurs et commissaires

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES	CODES	EXERCICE
<b>Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable</b>		
Aux administrateurs et gérants	9503	387.479
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	46.600
<b>LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)</b>		
<b>Emoluments du (des) commissaire(s)</b>	<b>9505</b>	<b>104.000</b>
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)</b>		
Autres missions d'attestation	95061	0
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)</b>		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	0

### 5.5.14. Impôts sur le résultat

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>			
Impôts sur le résultat de l'exercice	9138	400.000	200.000
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	400.000	200.000

	CODES	EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
<b>TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS</b>			
<b>Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte</b>			
A l'entreprise (déductibles)	9145	10.435.021	11.935.227
<b>Par l'entreprise</b>	<b>9146</b>	<b>16.685.247</b>	<b>18.141.813</b>
<b>Montants retenus à charge de tiers, au titre de</b>			
Précompte professionnel	9147	4.744.198	4.740.925
Précompte mobilier	9148	3.020.184	3.637.007

### 5.5.15. Droits et obligations non repris au bilan

Les droits et obligations non repris au bilan sont:

- Les membres du personnel de la Sabam disposent d'une assurance-groupe externe qui leur garantit une épargne en cas de vie au moment de la retraite ou qui garantit à leurs héritiers une couverture décès en cas de décès en cours de carrière. Cette assurance-groupe fait l'objet de dotations régulières auprès de l'assureur, afin de couvrir les engagements futurs relatifs à l'épargne et la couverture décès. La Sabam reste cependant le responsable final d'un éventuel sous-financement de ces obligations.
- Les retenues de maximum 10% effectuées, selon l'article 49 des statuts, sur les droits d'exécution constituent la source de financement pour les dépenses sociales, culturelles et éducatives. Ces obligations représentent au 31 décembre 2016 un montant de 69,1 millions €. Le déficit est

par conséquent de 0,9 million € (fin 2016) par rapport à 1,7 million € fin 2015.

- Les factures aux distributeurs et autres sociétés de médias non repris dans le chiffre d'affaires à la suite de litiges.
- Les garanties bancaires.
- Les sûretés reçues des producteurs.

### 5.5.16. Gestion des risques

Dans le cadre de l'article 3 de l'AR du 25 avril 2014, la Sabam mène une politique documentée en matière de Governance, Risk et Compliance (GRC). La charte de gouvernance d'entreprise<sup>1</sup> décrit la composition, le fonctionnement et les compétences de ses organes fondamentaux ainsi que les délégations de compétences existantes et, sur base du modèle "Three Lines of Defense", la gestion des risques au sein de l'entreprise.

<sup>1</sup> Document à consulter sur [www.Sabam.be/sites/default/files/Nederlands/Main-menu/SABAM/DOWNLOAD/OTHER/corporate\\_governance\\_charter\\_nl.pdf](http://www.Sabam.be/sites/default/files/Nederlands/Main-menu/SABAM/DOWNLOAD/OTHER/corporate_governance_charter_nl.pdf)

Conformément à ses statuts, la Sabam dispose d'un conseil d'administration, d'un comité de gestion journalière et d'un comité de direction. Chacun remplit un rôle important et dispose de responsabilités et compétences propres. Elle dispose en outre de collèges et de commissions qui, sauf délégation de compétence expresse du conseil d'administration, ont un rôle purement consultatif.

Que signifient les 'three lines of defense' ? Tout d'abord, l'analyse de la maîtrise des risques au niveau opérationnel. Des actions sont constamment entreprises afin de renforcer le contrôle du management, comme en attestent les procédures existantes et le développement continu de celles-ci, les formations, le développement d'un management de connaissances, la rédaction de feuilles de route, la mise en œuvre de contrôles formalisés et ad hoc effectués sur le travail opérationnel.

Au deuxième niveau, la gestion des risques qui concernent les 'oversight functions' (fonctions chargées de la supervision) est définie. Ces fonctions veillent à ce que toutes les actions soient accomplies conformément à la législation et que la mise en œuvre de la politique se déroule correctement, le fonctionnement soit parfaitement en lien avec la stratégie, le reporting soit exhaustif et toutes les responsabilités soient remplies de façon adéquate.

Enfin, l'audit interne formule, avec le réviseur d'entreprise, de manière indépendante et objective, des recommandations concernant la gestion des risques, le système de contrôle interne et les systèmes de qualité. Ceci constitue la troisième 'Line of Defense'.

Suite aux recommandations de l'audit externe à propos de la gestion des risques en 2015, les responsabilités en matière de gestion des risques ont été mieux définies. Une matrice de risques a également été définie, dans laquelle sont identifiés et analysés tous les risques importants de la Sabam. Si nécessaire, les mesures requises sont prises pour maintenir les risques identifiés sous contrôle. Cette liste est actualisée chaque année.

Les principaux risques comportent mais ne se limitent pas à :

- **Le risque de concurrence**

Ces dernières années, la concurrence s'accroît entre les sociétés de gestion. C'est aujourd'hui principalement le cas pour les droits on-line. Toutefois, une concurrence fera bientôt son apparition pour les droits off-line tant entre les sociétés de gestion qu'avec de nouveaux acteurs.

Afin de nous prémunir de cette évolution, nous recherchons en permanence des partenariats stratégiques et des accords de collaboration.

- **Le risque technologique et opérationnel**

L'évolution rapide du marché, les volumes énormes de données, la complexité des règles, les changements techniques et les frais très élevés d'entretien et de développement entraînent un grand nombre de défis et de risques. En appliquant les principes et les meilleures pratiques en matière d'architecture business, ces risques sont maintenus sous contrôle. Les processus et systèmes sont organisés de façon aussi efficace que possible, en veillant à éviter le gaspillage selon les principes LEAN.

- **Le risque de cybercriminalité**

La cybercriminalité est, pour toute organisation, un risque très important. De récentes attaques l'ont démontré. La Sabam s'en prémunit en sécurisant de manière approfondie l'accès aux systèmes et aux données et en sensibilisant les collaborateurs en permanence.

- **Le risque de prix et de marché**

La contestation de nos tarifs et de la façon dont ils sont appliqués conduit à un risque de prix et de marché. En procédant à une concertation minutieuse avec les acteurs concernés, en vertu de laquelle les intérêts de toutes les parties sont pris en compte, nous tentons de garder ce risque sous contrôle.

Des modifications récemment apportées à la gestion des risques au sein de la Sabam font qu'ils sont désormais gérés de manière efficace.

### **5.5.17. Conflits d'intérêts**

En 2016, le conseil d'administration a pris une décision qui a constitué un potentiel conflit d'intérêts pour certains administrateurs. Le vote a eu lieu conformément au code de déontologie de la Sabam.

### **5.5.18. Utilisation d'instruments financiers**

Les principaux instruments financiers de la société se composent des soldes bancaires propres pour le financement des activités de l'entreprise.

Il convient d'observer que la loi concernée sur la gestion collective n'autorise pas les placements dans des instruments financiers spéculatifs. Concrètement, l'entreprise n'effectue pas de placements dans des actions, mais uniquement dans des obligations en Euro.

En outre, l'entreprise dispose également d'autres actifs et passifs financiers tels que les créances et les dettes commerciales, lesquelles proviennent directement de ses activités.

La politique de trésorerie a pour but d'assurer un accès permanent à des liquidités suffisantes ainsi que de suivre et limiter les éventuels risques de taux d'intérêts.

Les investissements des excédents de trésorerie en dépôts à terme, obligations et titres à revenu fixe sont faits sur base des lignes directrices en matière de notation de crédit, fixées par le conseil d'administration.

### **5.5.19. Autres commentaires**

Pour le tableau des flux de trésorerie et les matrices de perception requis par l'AR du 25 avril 2014, nous renvoyons à notre site web, que vous pouvez aussi consulter via le code QR annexé. La quantité d'informations devant être publiées est si importante qu'une impression sur papier est peu pratique et irresponsable sur le plan écologique.



## 5.6. Rapports du commissaire

*Ainsi qu'il en est fait mention par ailleurs, certaines annexes des Comptes Annuels ne sont pas reprises dans le présent rapport annuel. A cet égard, il convient de noter que le rapport de commissaire ci-après porte sur les Comptes Annuels tels que déposés à Banque Nationale de Belgique, en ce compris les annexes instaurées par l'AR du 25 avril 2014.*

### **Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs SCRL pour l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et les annexes formant ensemble les "Comptes Annuels" ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

#### **Rapport sur les Comptes Annuels - opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle des Comptes Annuels de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs SCRL (la "Société") pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 308.311.453 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat de l'exercice de 0 €.

## **Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des Comptes Annuels**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle et ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## **Responsabilité du commissaire**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Comptes Annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - "ISA's") telles qu'elles ont été adoptées en Belgique. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les Comptes Annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Comptes Annuels. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement du commissaire, y compris l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement des Comptes

Annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des Comptes Annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion sans réserve**

A notre avis, les Comptes Annuels de la Société donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### **Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion dans lequel l'organe de gestion décrit les difficultés liées à la mise en œuvre des annexes<sup>(1)</sup> aux Comptes Annuels suite aux dispositions légales régissant les comptes annuels des

(1) Ces annexes concernent principalement la ventilation, par rubrique de perception, des droits perçus, des droits payés, des dettes sur droits, des commissions perçues, etc. Ces nouvelles annexes sont numérotées comme suit : C\_AUT 5, C\_AUT 6.9 bis II, C\_AUT 6.9 ter, C\_AUT 6.9 quater, C\_AUT Ca, C\_AUT Cb, C\_AUT Cc, C\_AUT Cd, C\_AUT Ce, C\_AUT Cf

sociétés de gestion de droits d'auteurs et de droits voisins. L'organisation administrative et comptable actuelle de la Société permet de répondre à ces nouvelles exigences d'information à l'exception notoire de ce que les définitions des rubriques de perception instaurées par l'AR du 25 avril 2014 ne sont pas les mêmes que celles utilisées par la Société dans ses systèmes d'information actuels. Compte tenu de ce que les définitions des rubriques de perception ne peuvent être modifiées rétroactivement dans les systèmes d'information, ces annexes ont été complétées sur base d'hypothèses et de clés de répartition. Nos contrôles de ces annexes aux Comptes Annuels ont dès lors essentiellement porté sur l'évaluation du caractère raisonnable des hypothèses et clés de répartition utilisées par l'organe de gestion.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Annuels conformément à l'article 96 du Code des sociétés ("C. Soc") du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du C. Soc et des statuts de la Société.

Dans le cadre de notre audit et conformément à la norme Belge complémentaire aux ISA's applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur base du résultat de ces procédures, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier notre opinion sur les Comptes Annuels:

- Le rapport de gestion sur les Comptes Annuels, établi conformément aux articles 95 et 96 du C. Soc et à déposer conformément à l'article 100 du C. Soc, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, concorde avec les Comptes Annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Le bilan social, à déposer conformément à l'article 100 du C. Soc, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du C. Soc.

Diegem, le 19 avril 2017

**Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL**  
*Commissaire*  
*représentée par*

**Vincent Etienne**  
*Associé\**

\*Agissant au nom d'une SPRL  
17VE0088

## **Rapport spécial du commissaire à l'assemblée générale des associés de la Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs SCRL sur les droits d'auteur définitivement non-attribuables**

Conformément à l'article XI.264 de la loi du 19 avril 2014 du Code de droit économique relative aux droits d'auteur et aux droits voisins et conformément à l'article 41 du Règlement Général de la SABAM SCRL, nous faisons rapport sur la mission qui nous a été confiée.

L'article XI.264 de la loi du 19 avril 2014 relative aux droits d'auteur et aux droits voisins stipule que:

*Les fonds récoltés qui de manière certaine, ne peuvent être attribués sont répartis entre les ayants droit de la catégorie concernée par les sociétés de gestion établies en Belgique, selon des modalités approuvées à la majorité des deux-tiers en assemblée générale. Le Roi peut définir la notion d'ayants droit de la catégorie concernée. A défaut d'une telle majorité, une nouvelle assemblée générale convoquée spécialement à cet effet statue à la majorité simple.*

*Les charges de la société de gestion ne peuvent être imputées sur les fonds visés à l'alinéa 1<sup>er</sup> de manière discriminatoire par rapport aux autres catégories de droits gérés par la société de gestion. Le Roi détermine les conditions dans lesquelles conformément à l'alinéa 3 les charges de la société de gestion sont imputées sur les fonds visés à l'alinéa 1<sup>er</sup>.*

Le Commissaire établit chaque année un rapport spécial sur :

- 1° la qualification par la société de gestion de montants en tant que fonds qui de manière certaine ne peuvent être attribués;
- 2° l'utilisation de ces fonds par la société de gestion, et;
- 3° l'imputation des charges sur ces fonds.

A cet égard, l'article 41 du Règlement Général de la SABAM SCRL stipule que :

*Les montants perçus qui ne peuvent être attribués aux ayants droit de manière définitive après un délai de 36 mois à compter de la fin de l'exercice comptable au cours duquel la perception a eu lieu, feront l'objet d'une répartition spécifique annuelle. Les droits définitivement non répartis seront propres à chaque type de répartition et alloués à tous les ayants droit de la répartition correspondante, et ce au prorata des droits générés durant l'année en cours pour la répartition correspondante. La répartition de ces sommes fait l'objet, chaque année, d'un rapport spécial du commissaire-reviseur.*

Les droits perçus qui, après un délai de trois ans, peuvent être considérés de manière définitive comme non-attribuables, s'élèvent à 6.349.562 €. Sur ce montant, les commissions associées à ces droits et la contribution au fonds social ont été retenues par la SABAM. Les droits d'auteur non-attribuables de l'année 2012 et avant concernant des 'droits d'exécutions Belgique' ('BEL PERF') et 'droits de reproduction mécanique Belgique' ('BEL MEC') et ont été payés en décembre 2016.

Diegem, le 19 avril 2017

**Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCCRL**  
**Commissaire représentée par**  
**Vincent Etienne**  
**Associé\***

\*Agissant au nom d'une SPRL  
17VE0111

Retrouvez toutes les annexes sur :  
[www.sabam.be/fr/sabam/annexes-du-rapport-annuel-2016](http://www.sabam.be/fr/sabam/annexes-du-rapport-annuel-2016)







SABAM

Rue d'Arlon 75-77 - 1040 Bruxelles

Tel. : +32(0)2.286.82.11

Fax : +32(0)2.230.05.89

[www.sabam.be](http://www.sabam.be)